

4-29-2018

06 Captain Fazil Bey - French II

Krikor Guerguerian

Follow this and additional works at: https://commons.clarku.edu/pd_fazil_bey

Recommended Citation

Guerguerian, Krikor, "06 Captain Fazil Bey - French II" (2018). *Fazil Bey*. 11.
https://commons.clarku.edu/pd_fazil_bey/11

This Book is brought to you for free and open access by the Private Materials (Archive 2) at Clark Digital Commons. It has been accepted for inclusion in Fazil Bey by an authorized administrator of Clark Digital Commons. For more information, please contact mkrikonis@clarku.edu, jodolan@clarku.edu.



Captain Fazil

EN FRANÇAIS

1-201 +

Citations
et rapports.

A R M E N O C I D E

A

HARPOUT ET MALATIA

Requisitoire

LES ~~CONFIRMATIONS~~ DU CAPITAINE FAZEL BEY

Président

MEMBRE DE LA COUR MARTIALE TURQUE

DE MALATIA

Annoté et publié par G. Krieger

Tous droits réservés

PUBLICATIONS KRIEGER

Préface

Pour la première fois nous présentons aux historiens le texte d'un document turc^ç concernant le génocide du peuple arménien de Turquie.

Le document n'est qu'une sorte de répétition^f d'atrocités, de meurtres, de viols et de vols à main armée; c'est une liste de criminels et de leurs crimes. On n'aurait pas pu présenter les faits autrement dans toute leur cruauté.

Les déportations et les massacres en masse, ordonné par le gouvernement turc, et agréés par les autorités tant militaire que civiles, furent exécutés, presque d'une manière identique.

Ce sont les assassins et les criminels, ainsi^f que les victimes, qui diffèrent l'un de l'autre.

Le gouvernement turc a vidé toutes les prisons turques de leurs détenus, et a formé une organisation spéciale, qu'il a appelée Techkilat-i Mahsousseh, composée de plus de 10.000 assassins, qui préalablement étaient condamnés à des peines diverses, purgeant leurs fautes dans les prisons.

Le compilateur du document, qui n'est pas un homme ordinaire, mais un notable de la ville de Malatia et membre de la Cour Martiale de la même ville, sait, par un coup de plume, montrer dans leur réalité, les victimes, les crimes et les criminels dans toute leur nudité.

Les historiens peuvent à présent voir bien ce que c'était le premier génocide d'envergure, et comment gouvernement et peuple turcs ont voulu résoudre un problème politique par l'extermination d'un^f peuple qui vivait dans sa patrie depuis plus de 25 siècles.

G. Krieger.

Introduction

Nous donnons le document turc concernant le génocide du peuple arménien, tel qu'il est.

C'est une copie originale.

On ne peut d'ailleurs pas parler d'original proprement dit, car l'auteur de ce document a fait plusieurs copies, écrites à la main, qu'il a envoyées aux plus hautes autorités du gouvernement turc et aux représentants des communautés intéressées.

Le compilateur du document est le capitaine Fazel Bey, notable de la communauté turque de Malatia, en retraite, membre de la Cour Martiale turque de Malatia. Il paraît un Turc honnête.

Les communautés arméniennes étaient partie intéressée, et en cette qualité, elles ont reçu des copies du même document.

On trouvera une copie de ce document dans les archives de la Ligue des Nations. Les communautés arméniennes ont conservé leurs copies respectives, ainsi que les ministères du gouvernement turc, et le conseil des ministres.

La copie originale est un cahier en soixante dix huit pages, en caractères Osmanlis minuscules bien serrés.

Nous donnons non seulement la traduction française du texte turc, mais aussi la reproduction photographique de chaque page séparément en caractères arabes, ainsi que le texte turc du document en caractères latins ou en langue turque moderne.

Le 16 Décembre 1918, le Sultan a constitué, par un décret impérial, une Cour Martiale Spéciale, chargée de juger les criminels turcs du génocide du peuple arménien.

Cette Cour Martiale Spéciale a condamné tous les membres des deux cabinets turcs présidés respectivement par Said Halim Pacha et Ahmed Talaat Pacha.

Les ministres turcs responsables du génocide du peuple arménien furent condamnés à la peine capitale:

Ahmed Talaat Pacha, ministre de l'intérieur et premier ministre,

Enver Pacha, ministre de la guerre et généralissime des forces armées ottomanes,

Djémal Pacha, ministre de la marine et commandant en chef de la quatrième armée turque en Syrie et Mésopotamie,

Dr. Nazem Bey, Ministre de l'Instruction Publique,

Le Cheikh-Ul-Islam ou le Grand Prêtre Musulman, Moussa Kiazim Efendi, ministre des affaires religieuses, a été condamné à 15 ans de travaux forcés,

de même, Djavid Bey, ministre des finances, a été condamné à 15 ans de travaux forcés.

Les actes du dossier de la Cour Martiale Turque ont été publiés en partie dans *Tezkir-i Vekay-i*, journal officiel du gouvernement turc.

Or, au cours des procès par devant la Cour Martiale Turque, la communauté arménienne était représentée en tant que partie intéressée et en cette qualité, elle avait bien le droit d'avoir en sa possession copie des documents et des actes du dossier de la Cour Martiale turque.

Le document que nous publions, pour la première fois, ne concerne que les crimes et les criminels de la province du Mamouret-Ul-Aziz et connus

Dr. Pasha Abdine Charhin Bey, Ministre des Cultes etc.

tant soit peu par le capitaine Fazel Bey. C'est pourquoi l'auteur du document donne les noms des criminels qui ont opéré dans les limites de cette province, étant donné que chaque gouverneur et commandant militaire étaient autorisés de faire déporter et massacrer et piller dans les zones relevant de leur juridiction respective, tous les Arméniens vivant dans la même province et les Arméniens des convois des autres provinces qui venaient passer par le territoire de la zone juridictionnelle.

Tous les convois des déportés arméniens des provinces d'Erzeroum, de Trébizonde et de Sivas, étaient dirigés vers Der-El-Zor en Mésopotamie, via Malatia.

L'auteur du document a vu les criminels, il les connaît, il connaît également leurs crimes et leurs confessions, ou il a entendu de ceux qui les connaissent bien et qui les ont entendu se glorifier et se vanter de leurs exploits ou crimes.

Il connaît par les noms les criminels qui ont massacré les archevêques et évêques arméniens, et autres personnalités arméniennes qui ont été tuées.

G. Krieger.

Copie du Télégramme adressé

en date du 30 Novembre 1918

à l'Honorable Grand-Vézirat

à l'Honorable Ministère de l'Intérieur,

à l'Honorable Ministère de la Justice,

et à l'Honorable Présidence du Conseil des Ministres.

Ce télégramme fut expédié plus tard par poste aux sus-
mentionnés et aux cercles intéressés.

Les atrocités contre les chrétiens des vilayets orientaux durant
l'année 1915 constituent l'une des pages les plus tragiques de l'histoire.
Elles n'ont pas leur pareille dans les périodes les plus reculées de la
barbarie primitive.

* Le territoire turc était et est divisé en provinces et districts
gouvernés par des fonctionnaires respectifs, comme suit:

<u>Turc</u>	<u>Français</u>
Vilayet	Province
Vali	Gouverneur Général de province
Mutessariflek ou Sandjak	District
Mutessarif	Gouverneur de district
Caimacamlek ou Kaza	Comté ou canton
Caimacam	Gouverneur de canton
Nahié	Commune
Mudir	Maire ou gouverneur de commune
Mahallé	Quartier ou arrondissement
Moukhtar	Chef du village

Ayant plein pouvoir de punir convenablement, au nom de la loi, au moyen de ses forces, et de ses armées régulières, dans le cadre des mesures communes à tout état civilisé, et, bien documenté sur le caractère du délit et du forfait de tous les coupables, le gouvernement a non seulement négligé d'agir, au détriment de notre honneur national, mais a commis de tels crimes et d'une telle sauvagerie, que les fautes mêmes en seraient indignés et en auraient rougi.

En 1914, l'Empire Ottoman était composé de
 32 vilayets ou provinces,
 125 Sandjaks ou districts,
 547 Kazas ou cantons,
 1193 Nahies ou communes
 63100 villages ou mahallés.

* Lorsque Nédjati Bey, Délégué Spécial de la province d'Ankara, vint à Yozgat communiquer au mitessarif les ordres secrets du génocide des Arméniens, le gouverneur d'alors Djémal Bey s'y opposa et refusa d'exécuter cet ordre, parce que lui-même avait reçu du Gouvernement Turc des ordres de déporter ou d'exiler seulement les Arméniens et de les protéger pendant le trajet.

C'est alors que Nédjati Bey expliqua à Djémal Bey le sens réel de l'ordre secret donné par le Gouvernement Turc et le véritable but qu'il poursuivait, l'extermination totale des Arméniens:

"Bien que, dit Nédjati Bey, l'ordre donné par le gouvernement, est en apparence l'exil des Arméniens, mais le but de l'Union et Progrès aussi bien celui du Ministère de l'Intérieur, est d'exterminer les Arméniens pour rendre service à la patrie". (Voir procès des criminels de Yozgat, Tekvim-i Vekay-i, April 1919)

Ces cruautés commises contrairement à la justice et à la civilisation, ont blessé le coeur de l'islam d'une manière douloureuse.

Ces milliers de chrétiens n'ont, en rien, montré de l'opposition aux ordres du Gouvernement, vu qu'ils n'avaient pour gardes que cinq à six gendarmes. Ils ont été déportés d'un peu de partout, caravane par caravane.

Ils ont été dépouillés de tous leurs biens et richesses, et plus d'un million d'entre eux ont été anéantis, immolés pour apaiser l'appétit sanguinaire de quelques bandits. *

Par ordre des ministères de l'Intérieur et de la Justice, les gouverneurs des provinces et des districts, relâchèrent des prisons turques plus de dix mille criminels, qui étaient détenus dans les prisons purgeant des peines diverses. Ces criminels furent exercés pour tuer particulièrement les femmes et les enfants.

Sagher Zade Sabit Bey, Gouverneur Général de la province de Hamouret-Ul-Aziz, dépêcha le 2 Février 1915 à Réchid Bey, Gouverneur de Malatia, le télégramme chiffré suivant:

"Où en est la formation?"

"Avez-vous accompli?"

"Je vous demande instamment de concentrer tous vos efforts et toutes vos activités et d'expédier d'ici trois jours les gendarmes aux quartier général du vilayet".

Ce télégramme chiffré est cité dans l'acte d'accusation du procureur général de la Cour Martiale pour prouver la formation ou l'organisation du Techkilat-i Mahsousseh, dont les bandes étaient chargées de massacrer les convois des Arméniens déportés..

(suite de la note)

7

La plupart des criminels relâchés des prisons étaient déguisés en gendarmes accompagnant les déportés Arméniens pour les massacres au signal donné dans les localités préalablement déterminées comme lieux de massacres où attendaient des groupes de 50 ou 100 assassins suivant le nombre du convoi à massacrer.

Ces actes sanguinaires dépassent de beaucoup ce que peut concevoir l'esprit humain, et ce tableau tragique donne l'impression du dernier jour du monde agonisant: on y voit des milliers de petits enfants écrasés contre les murs et les pierres, des jeunes filles que l'on a étranglées après les avoir violées, des hommes et des femmes, dont le nombre atteint des centaines de milliers, massacrés au fil de l'épée et qui sous les coups de la hache, ont rempli les fosses et les puits, d'autres cadavres enfin ont été parsemés sur les monts et les plaines, exposés aux becs des oiseaux de proie.*

* N. Bey, ancien capitaine d'Etat-Major de l'armée Ottomane du front du Caucase relate ce qui suit:

"Après avoir visité les diverses villes du front du Caucase, je me rendis à Bitlis. On avait déjà déporté tous les Arméniens de la contrée. Il ne restait dans la ville qu'environ trois cents jeunes filles des plus belles, appartenant à la société aisée arménienne de la ville. Etroitement surveillées, ces jeunes filles étaient parquées dans l'église arménienne et destinées...au plaisir de l'armée. Soldats et officiers, sans distinction, passaient par l'église, qui ayant de ce chef subi la plus odieuse des fonctions, était devenue non seulement un...d'étape, mais encore un ardent foyer de maladies. Chaque régiment qui passait par la ville pour se rendre au front, y laissait ses tares. Au bout d'un certain temps toutes les malheureuses en furent infectées. Le commandant de la place, en présence de cet état de choses, ordonne de punir ces femmes qui, dit-il, épuisent les forces vitales de l'armée ottomane et empoisonnent de leurs tares les enfants de la patrie.

"Pourtant ces vierges pures, ravies à leurs familles, avaient été victimes de la force brutale. C'est bien à leur défendant qu'elles étaient devenues le jouet des officiers et des soldats, et, cyniquement on leur at-

(suite de la note)

8

tribunait des tares. Ce commandant militaire décida alors de les éloigner. Elles furent en parties empoisonnées, en partie exécutées. La mort fut pour ces infortunées une délivrance.

Le capitaine turc qui raconte ce fait, désigne le commandant du troisième corps d'armée, Mahmoud Kiamil Pacha, comme auteur de la profanation des trois cents vierges arméniennes et de leur martyr sans nom.

(Voir La Renaissance, N° 130, Samedi 3 Mai 1919).

Des confins de Sivas jusqu'à Moussoul, dans la plaine entre Ourfa et Der-El-Zor, dans tous ces parages, le nombre des tués et celui des noyés dans l'Euphrate, * atteint ~~des~~ des centaines de milliers.

"Un autre télégramme avec mention urgent et personnel adressé le 1er juillet 1915 par le commandant du quatrième corps d'armée Djémal Bey (Pacha) au vali de Diarbékir, fait remarquer que les cadavres chariés par l'Euphrate vers le Sud sont probablement ceux des Arméniens tombés lors des mouvements de révolte et parle de la nécessité de les enterrer sur les lieux et de ne laisser aucun cadavre à découvert."

"Dans un télégramme chiffré en date du 3 juillet 1915 et portant la mention personnel, en réponse à Djémal Bey, il est dit: "l'Euphrate touche très peu notre vilayet. Les cadavres chariés proviennent probablement des vilayets d'Erzeroum et de Harpout. Ceux qui tombent morts ici, sont jetés dans de profondes cavernes abandonnées, ou, comme cela se fait le plus souvent, brûlés. Il y a ~~très~~ rarement lieu de les enterrer."

(Voir l'acte d'accusation du Procureur Général de la Cour Martiale du 12 Avril 1919, dans Tekvim-i Vékay-i).

"Dans l'ordre adressé par le gouverneur général de Harpout [Sabit Bey] par télégramme chiffré, au gouvernement de Malatia, il est dit:

"En dépit des injonctions réitérées, on annonce qu'il y a sur les routes un très grand nombre de cadavres.

"Les inconvénients pouvant en résulter n'ont pas besoin d'être expliqués et le ministère de l'Intérieur a fait savoir que les fonctionnaires négligents devront être sévèrement punis.

"Afin d'enterrer soigneusement tous les cadavres existant dans les limites [de la province de Harpout], il faut charger de ce soin un nombre suffisant

de gendarmes et quelques-uns des fonctionnaires en vue et les envoyer immédiatement de tous les côtés."

(Idem, acte d'accusation)

Le 19 Décembre 1915, le Ministre de l'intérieur, Tal/aat Pacha, avait envoyé à tous les gouverneurs des provinces la / circulaire suivante:

"On m'informe qu'en certaines contrées, on trouve des cadavres non enterrés. Je vous prie de donner à qui de droit les ordres les plus sévères afin que les cadavres ou les débris des cadavres, qui se trouvaient dans votre province, soient enterrés et de suspendre dorénavant les fonctionnaires civils des Kazas sur le territoire desquels des cadavres seront rencontrés, en me faisant connaître leurs noms."

Le cri d'angoisse, poussée d'une poitrine octogénaire, de Mikael Efendi, Vicaire Catholique à Malatia, * lorsqu'on l'étranglait pour lui arracher son anneau d'or, ^{déchire} me souffle encore ~~à~~ l'oreille et me brûle le cœur.

Monseigneur Mikael Khatchadourian, né à Harpout le 1er Janvier 1846, fit ses études au Séminaire de Baoumar, Liban; il fut ordonné prêtre le 21 Novembre 1867; promu évêque des Arméniens Catholiques de Malatia en 1899, il fut torturé et tué à Malatia au mois d'Aout 1915.

Le Mutessarif Récid Bey l'invita au gouvernement de Malatia; le commandant militaire Abanik Kador Bey, le commissaire de police Sabri Bey, le commandant de la gendarmerie Nédin Bey et le mufti (religieux musulman) Saghner Zadé, y étaient présent.

Le commissaire de police lui enleva l'anneau épiscopal; le mufti lui proposa de renier la foi chrétienne et d'embrasser l'Islam. Sur son refus on le tortura à mort. Son cadavre fut traîné au Karlik de la ville inférieure.

Les survivants de Malatia, cinq pour cent, tous de petits enfants, ont été déportés et leurs maisons rasées. *

* Le 3 Novembre 1915, le caïmacam de Husni Mansour a fait au Mutessarif de Malatia, Réchid Bey, le télégramme chiffré suivant:

"J'ai l'honneur de vous informer que les Arméniens du Kaza ayant été déjà déportés, il ne reste plus aucun Arménien indigène pour être déportés. Quatre ou cinq familles d'artisans arméniens seulement sont venus d'autres provinces et ont embrassé l'Islam. Les formalités religieuses et légales relatives à leur conversion sont entrain de s'effectuer. De même les formalités requises pour les mineurs confiés à des personnes sûres, ainsi que pour les jeunes filles qui sont demandées en mariage sont sur le point d'être accomplies. Si, en outre, il se trouve une grande quantité de femmes dont la conversion ou le mariage ne peut pas être acceptés, il est naturel que les plus jeunes d'entre elles seront engagées à se marier."

Réchid Bey, mutessarif de Malatia, à son tour, a fait à Sabit Bey, vali de Harpour, le télégramme chiffré suivant, le 5 Novembre 1915:

"D'après les nouvelles reçues des caïmacams, il ne reste plus aucun Arménien à Béhesni et à Kiahté. A Akdjé Dagh il ne reste plus d'Arméniens indigènes et les femmes qui y ont été amenées d'autres localités, se sont converties à l'Islam et mariées. De même à Husni Mansour il ne reste plus aucun Arménien indigène à expédier. Trois ou quatre familles d'artisans ont embrassé la religion musulmane. On est entrain d'accomplir les formalités relatives à ces conversions, ainsi qu'aux enfants de deux sexes confiés à des personnes sûres et aux jeunes vierges qui sont demandées en mariage. Si ~~il y a~~ d'autres Arméniens Arméniens vien-

ment en dehors de ceux-là, les mesures nécessaires seront prises à leur égard."

Le même mutessarif Réchid Bey avait télégraphié de Malatia au Vali de Harpout en date du 30 Octobre 1915:

"J'ai l'honneur de faire connaître à Votre Excellence ce qui suit: 1/ 1582 maisons avec une population de 3341 mâles et de 3594 femelles étaient enrégistrées à Malatia.

"Les Arméniens de 1550 maisons, à savoir 3246 mâles et 3492 femelles ont été expédiés. Le restant de 32 maisons avec 95 hommes et 102 femmes appartenant à la classe "esnaf", ont été retenues à ce titre. En outre, 30 mâles et 60 femelles qui ne sont pas partis ou qui, s'échappant du convoi, sont rentrés en ville, sont l'objet de poursuites; enfin environ 600 mâles et 400 femelles comprennent des personnes sans soutien et des enfants, venus du dehors, se trouvent à l'orphelinat ou auprès des habitants. Il existe encore 130 mâles et 185 femelles catholiques, 50 mâles et 80 femelles protestants et 30 latins des deux sexes, qui par suite du retard de la déportation, ont été laissés ici par le directeur de la police, conformément à l'ordre spécial y relatif."

"Un convoi de plus de 3000 personnes a été expédié il y a peu de jours et un convoi important se trouve 1/ en route pour Malatia venant de Hâkê Hékim-Han."

Au mois d'Octobre 1915, à Erzindjan, tous les gouverneurs des provinces et des districts étaient réunis pour une consultation dont l'objet était de trouver le moyen de faire sortir des Arméniens de leur cachette et de les expédier aux lieux des massacres.

D'Erzindjan, le vali de Harpout, Sagher Zadé Sabit Bey, dépêcha à Suléyman Fayek Pacha, gouverneur par intérim, le télégramme chiffré suivant, en date du 21 Octobre 1915:

"Il me revient qu'il y a encore là, à l'état dispersé, un nombre assez considérable d'Arméniens et de femmes arméniennes venues de-ci, delà sans soutien. Comme cette situation est de nature à préparer la ruine du pays, je vous prie de les réunir, de les expédier sous bonne garde par voie de Diarbékir et de m'en informer."

Le même jour, 21^o octobre 1915, Suléyman Fayek Pacha, gouverneur par intérim du vilayet de Mamouret-Ul-Aziz, en réponse à la susdite dépêche:

"Une commission avait été formée pour faire des enquêtes en vue de découvrir les Arméniens du pays et ceux venus du dehors, qui sont restés ici en cachette et elle en avait déjà expédié dernièrement un convoi. Conformément aux ordres de Votre Excellence, elle a accéléré encore davantage ses travaux et dans quelques jours il aura été mis un terme à cette situation. (En Turc: Bou guibilériné aricasse alonadjak.)"

Par ailleurs au mois de Juillet 1915 dans toutes les villes de la province de Mamouret-Ul-Aziz fut proclamée la décision militaire communiquée par télégramme chiffré du 10 Juillet 1915 de Mahmoud Kiamil Pacha, commandant en chef de la 3e armée ottomane au front du Caucase:

"Il a été proclamé que tous ceux qui cachent chez eux des Arméniens déportés à l'intérieur du pays, seront punis de la peine capitale.

"Font exception à cette loi ceux ~~est~~ auxquels le gouvernement a confié des femmes et des jeunes filles, ainsi que les hommes mariés officiellement avec des adultes par consentement mutuel, même à l'insu du gouvernement. Cependant tous ceux qui cachent dans leurs maisons, sans en aviser le gouvernement, des Arméniens quelconques de n'importe quel âge, des femmes et des filles qui ne sont pas mariées officiellement, seront punis selon la communication ci-haut".

Et voici ~~la~~ la circulaire chiffrée de Mahmoud Kiamil Pacha, commandant de la 3e armée turque au front du Caucase, en date du 10 Juillet 1915:

"Nous avons constaté que la population musulmane de quelques kazas cachent chez elle des Arméniens déportés à l'intérieur du pays.

"Tous ceux qui agissent contre la décision du gouvernement, qui cachent et protègent les Arméniens, seront pendus devant la porte de leurs ~~demeures~~ demeures et leurs maisons seront brûlées suivant la prescription de la loi. Or, il faut communiquer cet ordre et le faire comprendre convenablement à qui de droit. Et dire qu'un seul Arménien ne doit pas être exempté de la déportation et il faut même expulser les Arméniens convertis à l'ISlam et nous aviser au fur et à mesure vos opérations.

"Au cas où ceux qui protègent les Arméniens sont des militaires, après avoir établi le rapport aux représentants de la loi, il faut les renvoyer de la carrière militaire pour les faire juger après; s'ils sont des fonctionnaires du gouvernement, il faut les destituer de leurs fonctions et les traduire devant la Cour Martiale."

Les télégrammes ci-haut cités ont été communiqués en 1919 par le Gouverneur Général de Sivas au Président de la Cour Martiale Turque, tandis que le gouverneur général du Mamouret-Ul-Aziz refusa ou déclina tout court de répondre à la demande du Président de la Cour Martiale de Constantinople.

"On se demande ahuri comment un gouvernement islamique a approuvé cette façon d'exterminer ses ~~propres~~ ^{soient leur ou leur} sujets qui ~~sont des citoyens à~~ quelque religion et à quelque race qu'ils appartiennent.

"Puisque ces actes de cruauté, qui n'ont pour cause et origine rien autre que le profit personnel et qui n'ont évidemment aucune base juridique, ^{*} ont souillé, aux yeux du monde civilisé, la renommée de nos vertus et notre honneur national, ce serait une folie que d'essayer d'excuser ces crimes par une argumentation déplorable, en inventant des délits imaginaires et des projets criminels ^{*} ou bien en s'emparant du prétexte séduisant des bandes arméniennes opérant des atrocités aux frontières de la Russie."

* Enver Pacha, le ministre de la guerre et généralissime de toutes les forces armées turques, ordonnait le 28 Juin 1915, à tous les commandants militaires de communiquer sa circulaire chiffrée aux présidents des Cours martiales, d'unifier leur jurisprudence, en condamnant à la peine de mort tous les Arméniens :

..."Appliquer les ~~paragraphe~~ les dispositions du paragraphe annexe de l'article 54 du code pénal...

..."Le lien qui rattache les divers crimes ne faisant pas de doute, le fait de leur appliquer des peines différentes créerait un manque d'uniformité dans la repression, ce qui est contraire au but du législateur et à nos desseins.

"Par conséquent, je vous prie de donner les ordres nécessaires, d'une manière confidentielle, et opportune, aux cours martiales de votre circonscription afin qu'elles approfondissent les enquêtes et aient soin d'unifier la jurisprudence."

Tandis que Tahsin Bey, Gouverneur Général de la Province d'Erzeroum,

Nous sommes dans un /pays ayant son organisation à lui, ^{propre et} ses cadres
~~des~~ de tribunaux et ses cours martiales. C'est à eux qu'incombe le devoir
 * d'étudier le degré du délit et de décider du châtiement.

Si l'on néglige de punir les quelques centaines d'assassins qui
 ont commis des crimes sous l'impulsion d'un ou plusieurs chefs, on cour-
 rait le ~~risque~~ risque de perdre la confiance d'un peuple qui croit en la
 justice et la civilisation.

dans sa réponse chiffrée au Ministre de l'Intérieur en date du 11 Mai
 1915, constatait que le gouvernement avait lui-même créé la révolte chez
 les Arméniens, pour pouvoir les déporter et massacrer:

~~"...Le commandant de l'armée ne s'attendait pas à ce que les
 nationalistes arméniens à Van et Bitlis se soulevassent."~~

"...Je n'avais même pas compté avec la probabilité de 1 o/o
 sur un soulèvement des Arméniens et j'en avais pris ^{sur moi/} la responsabilité
 critiques/
 Cela m'avait valu les plus violentes /de votre part. Mais à présent je
 jure qu'il n'y eût pas eu, qu'il n'eût pas pu y avoir de soulèvement à
 Van. ~~Nous ne devions pas nous attendre à ce que les nationalistes arméniens
 se soulevassent.~~ Nous avons créé par force la situation inextricable
 dans laquelle nous nous débattons et nous avons mis l'armée dans une
 situation difficile du côté de l'Est. Alors que nous avons encore devant
 les yeux cette expérience douloureuse avec ses suites pénibles, j'ai peur
 que nous nous mettions de nos propres mains l'armée dans une impasse
 comme celui qui, en voulant mettre du noir à ses sourcils, s'est crevé
 l'oeil. Le commandant de l'armée me harcèle constamment à ce sujet. Je
 lui ai donné Van/ et Bitlis en exemple..."

Dans les vilayets orientaux et surtout à Malatia, un des centres les plus infâmes / des massacres, il y avait cinq ou six cent bandits, dont les noms, les fonctions et le degré de participation ont été enrégistrés par moi et qui ont sali le beau nom de ma noble race devant le monde civilisé; il est évident qu'on ne peut pas supporter à cause d'eux / une pareille responsabilité, une telle condamnation.

C'est pour assurer des profits énormes et surtout personnels que Talaat Pacha et ses acolytes, ses valis et ses mutessarifis ont toléré les massacres.

Pour faire disparaître cette tache sanglante de notre histoire, il est presque indispensable de punir d'une manière digne de l'humanité les organisateurs de cette tragédie, selon les degrés de leur forfait, de restituer les millions usurpés à leurs possesseurs primitifs ou à leurs héritiers.

Pour sauvegarder notre honneur, la pureté de notre nation, j'ose soumettre à votre considération cette humble demande en attendant une enquête approfondie.

Le 30 Novembre 1918

Capitaine Fazel

Retraité et notable de Malatia.

Son Excellence le Docteur Réchid Bey Efendi, Gouverneur Général
de la province de Diarbékir

Il a exterminé les chrétiens de sa province, la moitié sur place,
l'autre moitié sur les chemins de l'exil. Il a dépouillé les Arméniens
les plus riches et les plus en vue et ensuite il les a déportés et massacrés.
Il a usuré 50.000 Livres Turques *.

Conformément aux ordres qu'il avait reçus du Centre de l'Union et Pro-
grès de la capitale, il a excité les autres gouverneurs à commettre
des crimes et atrocités. A cet effet, il a fait tuer deux caïmacans qui
avaient refusé de prendre part aux massacres. Les noms de ces deux victimes
sont Nessim Bey, caïmacan de Lidjé et le caïmacan de Béchiri, le frère
de Suvedî Zadé Nadji Bey; celui-ci fut tué par les gendarmes pendant un
voyage, par ordre du vali.

Réchid Bey est un des plus monstrueux criminels ayant commis d'hor-
ribles atrocités.

(il s'est suicidé pour se sauver de la rigueur de la justice).

* L'acte d'accusation du 12 Avril 1919 du Procureur Général de
la Cour Martiale turque affirme que le Dr. Réchid Bey a fait tuer plus
de 120,000 Arméniens de sa province:

"Le nombre des Arméniens qui ont été déportés de Diarbékir atteint
120,000 selon le télégramme chiffré que le Gouverneur Général Réchid Bey
a adressé au Ministère de l'Intérieur en date du 15 Septembre 1915; ce
fait est suffisant pour prouver quelle proportion et quel degré de ter-
reur avait eu le massacre."

(voir Tékrim-i Vékay-i N° 3540, 27 Avril 1919.)

* Aujourd'hui 1.650.000 \$.

Son Excellence Muammer Bey Efendi, Gouverneur Général de la province de Sivas.

C'est un des plus terribles unionistes [membre de l'union et Progrès]. Il a exterminé et anéanti la population chrétienne de sa province, la plupart lors de la déportation. Il a commis des atrocités dans le cadre restreint à Sivas même.

Son profit s'élève à 60.000 Livres Turques. *

Il est établi qu'il a tué un grand nombre de belles filles arméniennes après les avoir violées.

Les crimes et les atrocités de ce gouverneur général dépassent de beaucoup ceux des autres provinces.

Il a poussé au meurtre même les gendarmes.

Il a rendu l'honneur de l'Islam.

Il a outragé la civilisation.

Il est un assassin, un traître.

* \$ 2.100.000 aujourd'hui.

Ce Gouverneur Général, par ordre du Ministère de l'Intérieur, a libéré les détenus des prisons, par l'intermédiaire du procureur de Cour d'appel; celui-ci a remis^{renvoje} la poursuite légale des détenus pour crime ayant la préparation acquise pour le banditisme". (Télégramme du 31 Décembre 1911.).

Le directeur intérimaire de la prison de Bayan, Kémal Bey, a transmis au Procureur Général de Cour Martiale, en date du 12 Décembre 1919, ^{l'information} déclarant "qu'il est établi, selon les registres, que Mahir Bey a été renvoyé au front de guerre en compagnie des 123 autres détenus".

selon laquelle

(suite note)

Mais dans la note on lit ce qui suit:

"Il est absolument faux que le susdit (Mahir Bey) ait été envoyé au front de guerre. Ni Mahir Bey, ni les autres (123) criminels n'ont été envoyés au front de bataille. Il a été chargé d'abord d'assassiner le Vicaire Sahag Effendi [promu évêque d'Erzindjan, se rendant dans son diocèse] puis; il a été envoyé avec les autres (criminels), ^{pour} tuer plusieurs milliers d'Arméniens innocents, et ils ont commis toutes sortes ~~de~~ d'atrocités."

Mahir Bey était condamné à quinze ans de prison pour meurtre.

(Ici le cas des 3000 soldats arméniens)

Son Excellence Tahsin Bey/ Effendi, Gouverneur Général de la province
d'Erzeroum.

Sous prétexte d'empêcher la déportation, il s'est fait remettre en grand secret des sommes de grande importance par les chrétiens les plus riches et les plus en vue de sa province, et puis il a ordonné la déportation.

Quoique les caravanes déportées par lui soient arrivées saines et sauvées à Erzindjan, le crime abominable a commencé en cette ville même, et Rédjeb Efendi originaire de Koghî, membre du tribunal d'Erzindjan, assure que le vali s'est approprié la somme de 29.000 Livres Turques, * ce qui a été sa part dans le pillage général des chrétiens de passage par Erzindjan.

* A présent \$ 1.615.000.

Tahsin Bey a essayé, on ne sait avec quelle sincérité, de convaincre Talaat Pacha, de ne pas déporter les Arméniens. Il répondit à l'ordre du ministre de l'intérieur en date du 11 Mai 1915, par un télégramme chiffré dont voici certains passages:

"Si la déportation des Arméniens est motivé par crainte d'espionnage, ou de révolution, à mon avis ces craintes ne sont pas fondées. Si, à Dieu ne plaise, l'armée subit une défaite et effectue sa retraite, alors seulement, la situation peut donner à réfléchir.

"Au début de la guerre, Hafez Hakki Pacha avait exprimé le même désir et les mêmes craintes, avec insistance. A ce moment-là, j'avais donné des assurances à Son Excellence disant qu'en prenant l'initiative de déporter les Arméniens vers l'intérieur, nous créerions peut-être à l'armée le danger que nous voulions lui éviter, qu'alors peut-être nous ferions délater

(suite de la note)

la révolte et donnerions lieu à une situation mettant en péril l'arrière des forces combattantes.

"Ces réflexions sont aujourd'hui plus fortes encore....

"En 3e lieu, les 90 o/o des corporations, qui sont absolument indispensables à la population et à l'armée, se composent d'Arméniens. En dehors d'un ou deux épiciers ou bouchers, il n'y a point de gens de métier parmi les Musulmans.

"Au lieu de déplacer, en pleine guerre, les Arméniens, et pour le salut de notre armée et notre pays, je crois pour mon compte, opportun, de les maintenir, au contraire, dans leur situation présente et de ne pas les pousser, par force, à la révolution....

"Nous avons devant nos yeux l'exemple de Van....

"Alors que nous avons encore devant les yeux cette expérience douloureuse avec ses suites pénibles, j'ai peur que nous ne mettions de nos propres mains l'armée dans une impasse comme celui qui, en voulant mettre du noir à ses sourcils, s'est crevé l'œil....

"Je mets toute mon âme, toute la pureté de mon cœur à expliquer la situation et le danger. Toutes ces réflexions sont la voix de ma conscience....

"Je supplie Votre Excellence, au nom du salut de la patrie, d'ajourner l'exécution de cette mesure..."

Ce sont les menaces du Président de l'Organisation Spéciale, Dr. Béha Eddine Chakir Boy, de destituer Tahsin Boy de ses fonctions de vali, ¹ qui/ont déterminé à déporter les Arméniens.

Son Excellence Sabit Bey Efendi, Gouverneur Général de la province
de Mamouret-El-Aziz.

C'est un des chefs de l'Union.

Il a fait tuer beaucoup d'Arméniens de la haute ville [Mégré].

Il a pillé ses victimes; il s'est efforcé, par tous les moyens, de se faire signaler par sa cruauté // lui et ses complices: le commandant de la gendarmerie, les officiers, le commissaire de la police et les agents.

Après avoir ravi environ 15.000 Livres Turques * (\$ 625.000), de Monsieur Harbulian, il l'a fait massacrer. Il a pillé la famille de Fabricatorian; il leur a enlevé tous les tapis, les meubles et des étoffes précieuses par des milliers de mètres, et il les a exilés à Malatia.

Cette infortunée famille a été pillée encore une fois ~~à Malatia~~
~~à Izoli~~ à Izoli par les frères Hadji Kaidja.

Les crimes commis dans les limites de sa province ont été très épouvantables; il a équipé les assassins de la prison de Malatia, leur a donné comme chef Hachem Bey Zaâd Mehmed Bey et ainsi il a fait massacrer des Arméniens par des milliers; il semble inutile de traiter ici de l'activité de cette bande.

Sabit Bey est un assassin et un traître.

(Il fut arrêté à Constantinople).

* Le Gouvernement Britannique libéra de la prison de la Cour Martiale les principaux détenus, responsable du génocide du peuple arménien, et les amena à Malte le 28 Mai 1919. Par la suite le même Gouvernement Britannique échangea ces criminels ^{contre} avec les soldats britanniques, prisonniers de guerre en Turquie:

(suite de la note)

1. Saïd Halim Pacha, premier ministre,
2. Abbas Halim Pacha, le frère,
3. Halil Bey, Président du Conseil,
4. Ahmed Nessimi Bey, ministre des affaires étrangères,
5. Khairi Efendi, Cheikh-UL-Islam,
6. Ali Mumif Bey, membre du cabinet,
7. Chucri Bey, membre du cabinet,
8. Ibrahim Bey, ministre de la justice,
9. Kara Kemal Bey, membre du cabinet,
10. Fethi Bey, ministre de l'intérieur,
11. Zia Gueuk Alp, membre du Comité Central de l'Union et Progrès,
12. Midhat Chucri Bey, Secrétaire Général de l'Union et Progrès,
13. Atef Bey, Membre du Comité Central de l'UNION et Progrès,
Riza Bey, " " " " " "
14. Mhammer Bey, Gouverneur Général de Sivas,
15. Sabit Bey, Gouverneur Général de Mamouret-UL-Aziz,
16. Mendouh Bey, Gouverneur Général de Mossoul,
17. Rahmi Bey, Gouverneur Général de Smyrne
18. Ahmed Bey, ancien gouverneur de Sivas
19. Bédri Bey, ancien gouverneur de Diarbékir,
20. Djevdet Bey, Gouverneur Général de Van
21. Férid Bey, secrétaire du siège central de l'Union et Progrès,
22. Hilmi Bey, gouverneur de Kirk Kilissé,
23. Nevzad Bey, commandant militaire de Mossoul,
24. Madjid Bey, directeur des archives des comptes,
25. Riza Bey, député de Brousse,

(suite de la note)

26. Tefik Hadi Bey, Directeur de la Section politique de la police,
27. Hussein Kadri Bey, Député de Karassi,
28. Ibedullah Bey, Député de Smyrne,
29. Suleyman Newman Bey, Inspecteur Général de l'hygiène militaire,
30. Soudi Bey, Député de Lazistan,
31. Djévad Bey, Commandant militaire de Constantinople,
32. Nedjeddet Bey, fonctionnaire au Bureau des déportés et des réfugiés,
33. Habib Bey, Député de Bolou,
34. Hassan Fohms Bey, Député de Sinope,
35. Sélah Djimdjoz Bey, Député de Constantinople,
36. Fazel ^B erid Bey, Député de
37. Fyrek Bey, caïmacam de Herziou,
38. Mehmed Sabri Bey, Député de Sarcoulhan,
39. Hussein Djahid Bey, Député de Constantinople,
40. Chucri Bey, Directeur du Bureau des Déportés,
41. Michat Bey, Délégué responsable de Bolou,
42. Hadji Adil Bey, Gouverneur Général d'Adrinople,
43. Mahmoud Kiamil Pacha, commandant en chef de la 3e armée au front
du Caucase,
44. Hussein Tossoun Bey, Député d'Erzeroum,
45. Hodja Rifaat Efendi, Délégué responsable d'Izmid,
46. Zékéria Bey, vali d'Adrinople
47. Ahmed Bey, père de Envor Pacha,
48. Ghani Bey, Délégué responsable de Sivas,
49. Chérif Bey, commandant militaire d'Ankara,
50. Assou Bey, caïmacam d'Ofs,
51. Djélal Bey, Commandant des prisonniers de Psamatia

53. Mehmed Tefik Bey, Commandant des prisonniers de Kastamouni
54. Djénal Bey, commandant de la réserve de l'armée,
55. Le commandant militaire des prisonniers de Kiangheri
56. Mazloun Bey, commandant des prisonniers de Kara Hissar
57. Kiamil Bey, fonctionnaire au ministère de la guerre,
58. Ahmed Aghayef Bey, Journaliste
59. Abdul Ghari Bey, Commandant de la 18e section militaire,
60. Eumer Bey, colonel, Directeur de la section militaire de Harpout,
61. Tefik Bey, Commandant militaire de Res-Ul-Ain,
62. Haidar Bey, Colonel, commandant militaire de Konia,
63. Hazim Bey, Colonel, Commandant militaire au front du Caucase,
64. Halil Bey, Docteur de l'hôpital de Harpout
65. Docteur Ali Saib Bey, Directeur de l'Hygiène publique de Trébizonde,
- 66.

Son Excellence Djémal Azmi Bey, Gouverneur Général de la
Province de Trébizonde

Partisan de l'Union, il a pillé en personne et a fait piller les chrétiens de sa province avec l'aide de la police et de la gendarmerie locales et avec la collaboration d'un certain nombre ~~de~~ des citadins.

Il s'est assuré de gros bénéfices, a exterminé ses victimes moitié en route, moitié au large de la mer. Il est impossible actuellement de savoir la part qu'a pris chacun des fonctionnaires dans ces actes de barbarie.

Sa renommée n'est celle d'un assassin des plus sanguinaires. Il a été d'une brutalité rare, et une enquête minutieuse nous révélerait des cas de première importance, pour la psychologie criminelle.

Djémal Azmi Bey fut condamné à mort par la Cour Martiale Turque; il s'était réfugié à Berlin. Il fut tué par un jeune homme arménien ~~en~~ 1911.

Le capitaine Circassien Ruchdi Bey, commandant de la gendarmerie de Diarbékir.

Cet individu, que Réchid Bey, vali de Diarbékir, avait amené avec lui, s'est signalé par son ardeur, sa soif de sang dans les crimes et atrocités qui ont ensanglanté la province, par ordre du Gouverneur Général. Il est le camarade du Dr. Réchid Bey.

Les 99 o/o des Arméniens sont tombés morts sous ses talons. Il a ordonné à la Tribu Kurde de Rémad de piller les 800 Arméniens, qu'il a fait déporter dans des kéléks (barques en cuir sur le fleuve Digris) et de les jeter ensuite au fleuve.

Il a fait étrangler en prison Garabed Efendi, le mudir de Kerboran, dans le district de Midiate.

Les Hautes autorités, les fonctionnaires et les citoyens
d'El-Aziz, qui ont eu une activité criminelle.

7

Hadji Baloch Zadé Mohamed Bey, Député de la province (d'El-Aziz)

C'est cet homme qui a été la cause d'un grand nombre de crimes. Il
est un des terribles criminels.

Il a pillé une caravane de 270 personnes, leur a pris environ 15.000 *
Livres Turques ^[#525.000] et les a mises en route et les a exterminées.

Une enquête peut mettre en évidence son degré de culpabilité.

On raconte aussi qu'il aurait sauvé 4 à 5 cent ~~musulmans~~ chrétiens.

31

8

Ré Chad Efendi, commissaire de police de la province d'El-Aziz

Il a fait exterminer des milliers de chrétiens; il a volé environ 10.000 Livres (350.000 \$). On a entendu qu'il a violé plusieurs jeunes filles.

C'est un assassin.

9

Hadji Efendi, commissaire de police

Celui-ci aussi a tué autant que le précédent. Il a volé 5.000 Livres. On a entendu qu'il a violé un grand nombre de femmes et de filles.

C'est un des assassins féroces.

10

Mohamed Efendi d'Arabkir, lieutenant de gendarmerie,
secrétaire du bataillon.

Il a déporté des milliers d'Arméniens, les a pillés et massacrés. On a entendu qu'il a volé environ 10.000 Livres et qu'il a violé des filles.

11

Ali Efendi d'Arabkir, un des capitaines de gendarmerie

Il est considéré comme le héros des atrocités et des crimes. Il a volé 10.000 Livres. Il a violé les femmes; il a massacré des milliers de chrétiens. C'est un assassin.

32

12

Kénan Efendi d'Arabkir, un des sergents de la gendarmerie

Il a commis beaucoup de crimes; il a pillé environ 1000 Livres.

Il est établi qu'il a violé.

13-14

Fadel Zadé Mohamed Efendi et son frère Kénan, d'Arabkir

Ceux-ci ont pillé et massacré des chrétiens par des centaines. Ils ont usuré environ 10.000 Livres. Ils ont violé des filles.

15

Le gendarme Guendj Aga d'Arabkir

Cet homme a tué en personne plus de 500 chrétiens et accompli des crimes. Il s'est approprié environ 5.000 Livres et il est rapporté qu'il a commis des viols.

16-17

De la famille Kavas Oglou

Réhid Efendi et son frère Kiamil Efendi, d'Arabkir.

On ne sait rien sur le viol. Ils ont pillé et massacré un très grand nombre d'Arméniens. Ils ont vendu à Malatia des milliers de pièces de manissa (espèce de drap), qu'ils avaient confisqués.

18 ~~Keur/Kéna/d'Arabkir~~

Keur Agha d'Arabkir et Nalband Bachi Mohamed Agha

Ceux-ci aussi ont pillé et massacré au même degré que les deux précédents.

Haidar Efendi d'Arabkir, fonctionnaire de la justice

Il a violé des filles; il a pillé un grand nombre de chrétiens et il les a massacrés sous prétexte de les livrer à la déportation. Il est rapporté qu'il a volé environ 5.000 Livres.

20-21-22

Hadji Feyzi Efendi, membre de l'assemblée générale,

son frère Irfan Efendi, et son fils Hamdi Efendi

Ce Feyzi Efendi a pillé le négociant Bédros Agha d'Arb^hkir, il lui a ravi la jument et un pendant d'une valeur de 47 Livres et des meubles d'un prix de 400 Livres.

Avec son frère et son fils, il a pillé et massacré un très grand nombre d'Arméniens. C'est le fils Hamdi de Feyzi Efendi qui a, sur la route entre Maden et Malatia, lié les mains de Sempad Saadétian, Evêque d'Erzeroum, et l'a précipité dans l'abîme, et ainsi il l'a assassiné. *

34

23

Tchoban Zadé Halil Bey d'Arabkir

~~S'est~~ Celui-ci a massacré de nombreux chrétiens; il est établi qu'il a ravi environ 20.000 Livres et s'est abstenu de viol.

24

Moustafa Efendi, premier secrétaire de la cour d'instruction de la province

Outre le viol, il a commis toutes sortes d'atrocités. Son butin est environ 10.000 Livres.

25

Hilmi Bey Efendi, caïmacam d'Arabkir

Il ne s'est pas contenté de massacrer un grand nombre de chrétiens à Arabkir, il a aussi attaqué les caravanes venant d'Erzeroum et d'Erzindjan. Il a violé des filles et a fait un profit d'environ 20.000 Livres.*
(ou \$ 700.000)

26

Ahmed Touran Efendi de Tchemechgadzak, mudir de Samosad

Aussi celui a massacré un grand nombre d'Arméniens. Il a violé des filles. Il a commis toutes sortes de crimes, On a entendu qu'il a pillé environ 10.000 Livres. (ou \$ 350.000)

27-28

Husseïn Efendi de Harpout, ~~Dir~~ Commissaire de Police de Diarbékir

et le Commissaire Memdouh Efendi

Ces ~~deux~~ champions de crimes ~~ont~~ commis beaucoup d'atrocités. Ils ~~ont~~ massacré et exterminé des chrétiens par des centaines. Il a pillé plus de 10.000 Livres. Il est rapporté qu'il a aussi commis des viols.

De concert avec le commissaire Memdough Bey, ils ont commis des atrocités en très grand nombre.

Sous prétexte de déportation, ils ont lié les mains de l'Evêque Arménien de Diarbékir et l'ont brûlé vif; ceci est arrêté par le témoignage de Hilmi Bey, gouverneur de Mardine. *

Ils ont tué Yéghia Efendi, vicaire catholique à Mardine et Maloyan Efendi (Archevêque de Mardine) pour lui enlever l'anneau épiscopal.

Ces deux criminels ont commis tous les crimes possibles. *

Kérîm Réfi Bey Efendi, caïmacam de Rés-Ul-Ain

Pendant les déportations, cet homme s'est fait signaler par son zèle sanguinaire.

Il a vendu aux Tchétchènes pour 3.000 Livres (\$ 105.000) la caravane de Hadjen, de la province d'Adadna. Il a violé des filles et a fait un profit de 20.000 Livres (\$ 700.000). C'est un unioniste effréné, qui a déployé toute son énergie pour commettre le plus grand nombre de crimes.

30

de Malatia, /

Fazel Efendi, /un des commissaires du vilayet, ~~de Malatia~~/

Il s'est emparé de Madame Mamélian des bijoux pour une valeur de 200 Livres (\$ 7.000), et de Madame Boghossian et de Madame Michanian tous les tapis ~~qu'elles possédaient~~ qu'elles avaient, Il a tué en personne trois chrétiens dans le village de Soursouri et il leur a confisqué tous les meubles et biens.

Le policier Chacri d'Arabkir et le ~~p~~ policier Abdallah Efendi de Gamache-Maden, ont été les complices ~~de~~ des crimes qu'il a commis.

Memdough Efendi, Mutessarif d'Erzindjan et

Halet Bey Efendi, Député d'Erzindjan

Ces deux criminels ^{unionistes/} d'accord avec le commandant de la gendarmerie et le commissaire de la police, et des gendarmes et policiers, ont d'abord pillé et ensuite massacré les Arméniens de leur ville ainsi que ~~ceux~~ les Arméniens qui arrivaient de partout caravane par caravane.

Chaque nuit ils ont violé ~~de~~ chacun trois à cinq filles, puis ils les ont tuées.

Le nombre des Arméniens qu'ils ont pillés et massacrés, atteint des centaines de milliers. Des sommes qu'ils ont pillées de ces Arméniens, ils ont envoyé 29.000 Livres (1.015.000) à Tahsin Bey, vali d'Erzeroum pour le faire taire au sujet de leurs crimes.

Ce fait prend son authenticité du témoignage de Rédjeb Efendi, ^{le} membre du tribunal d'Erzindjan.

32-33-34-35

Abdul Kader Bey, caïmacam de Gumuche-Hané,
Son Chef comptable Hassan Tahsin Efendi de Malatia,
le commandant de la gendarmerie
et le commissaire de la police.

Ces terribles ~~partisans~~ partisans de l'Union, ont d'abord pillé et puis massacré, en grande partie, les Arméniens de Gumuche-Hané et ceux qui venaient des autres districts.

Leur butin s'élève à 5.000 livres (\$ 175.000) pour chacun d'eux.

Avec le directeur de gendarmerie et ~~le~~ le commissaire de place, ils ont opéré ensemble et commis les plus horribles crimes.

Le comptable ~~Hassan Tahsin Efendi~~ Hassan Tahsin Efendi avait été exilé à Ankara, sous le règne d'Abdul Hamid, pour avoir volé 10.000 piastres (\$ 40.000) à la banque agricole de Bakir Keuy, et, à la proclamation de la constitution, il s'est engagé dans le secrétariat comme étant victime politique. Il a été jusqu'aux derniers temps sans argent. Mais à présent il possède des terrains et des immeubles à Malatia d'une grande valeur. Et ce d'après le témoignage de Salih Efendi de Gumuche-Hané.

Le Lieutenant Emine Efendi de Bitlis, commandant de la
Gendarmerie de Husni Mansour.

Cet homme aussi, a pillé et massacré en partie les chrétiens de
Husni Mansour. Il a commis des viols avec une cruauté féroce. Il est
l'associé complice de Mohamed Bey Sinem Zade, Il est évident qu'il a
amassé environ 4.000 Livres (\$ 140.000).

Hussein Lami Efendi, Député de Bitlis, frère du
Mufti de Djéziré de la dépendance de Mardine,
Osman Efendi, Directeur de la municipalité.

Ces deux hommes ont eu une activité commune; ils ont massacré en-
viron deux cent Chaldéens de Djéziré n'ayant aucun rapport avec l'arménisme.
Ils les ont soumis à mille sortes de tortures. Ils se sont emparés de leur
richesse et de leurs biens meubles.

Ces deux unionistes ont eu une activité des plus honteuses.

Abdul Kadir Efendi d'Arabkir, capitaine, ^{en dernier lieu/} un des commandants
de la gendarmerie de Malatia

Il est évident qu'il a violé des filles, il a massacré et exter-
miné un très grand nombre d'Arméniens et a confisqué leurs biens.

Ahmed Efendi, directeur agronome de Malatia

Avec toute sorte de duperies, cet homme a usurpé des tapis et des meubles. On ne sait pas exactement s'il a violé ou non.

Zarifi Efendi de Guirassoin, procureur général à Malatia

En compagnie de Réchad Efendi, commissaire de police, de Battal Effendi, directeur du bureau de recensement, d'Abdullah Efendi de Harankuy, commissaire, il est allé Tchekmé Yazese, où ils ont assailli et pillé une caravane de deux mille personnes et ils les ont massacrés en partie ^{sur place} là-bas et en route.

Cette personne étant dans l'administration de la justice, n'a pas commis plusieurs crimes. Il est établi qu'il n'a pas voulu faire justice aux Arméniens, bien qu'il eût des sentiments de pitié. Il a été obligé de se rendre là-bas sur l'insistance de ses camarades. Il y est allé et retourné triste et déplorant tout ce qu'il y a vu. Il n'a pas fait du mal.

h1

h1

Messoud Efendi d'Erzindjan, juge pénal de Malatia

Il a été présent à Karlik aux massacres d'une caravane arménienne.
Il a participé au crime, pour s'instruire de quelques détails sur les caravanes exterminées par H adji Bédr Agha de Kiahté, il fut envoyé dans les parages de Kiahté, où il été spectateur aux massacres; il a ramassé beaucoup ~~d'argent~~ de tapis et des meubles/ comme si c'était pour le remettre à la caisse du gouvernement. Il a pris parti pour les assassins. C'est un criminel.
Il a été libéré de Malatia par un changement ~~de poste~~ de poste.

h2

Réhid Bey Efendi de Mouche, Mutessarif de Malatia

Par la force régulière il a fait piller et exterminer totalement en partie à Malatia et en partie sur le long de la route, les convois des Arméniens qui venaient des autres provinces passer par Malatia.
C'est un des plus terribles partisans de l'Union.

Son profit atteint 5.000 Livres (\$ 175.000).

Son Excellence le Député de Malatia, Kéchaf Efendi

Cette persome, qui mendait autrefois dans les villages, fait maintenant partie des élus de l'Union, au Club et au palais de Hachem Bey, où il prend part aux conseils.

Il y a demandé le massacre des hommes, des femmes et même des enfants encore dans les entrailles de leurs mères; il y a fait l'apologie de la sainteté des ces meurtres; il a excité le peuple et le gouvernement au brigandage.

Il est évident que c'est un criminel terrible qui a amassé au nom du club, des quartiers arméniens, des meubles et des sommes considérables.

43

44

Son Excellence le D^uputé de Malatia, Hachem Bey Efendi,

Fonctionnaire en retraite

Primitivement il était caïmacam de Sassoun. Commenant par là, il a réussi à s'emparer d'une somme considérable appartenant aux chrétiens. Avec cette somme il est revenu à Malatia. Il a pratiqué le vol, couvert qu'il était par sa qualité de membre du tribunal. Il a été expulsé des cadres; il a été alors accepté dans le sein du parti Union. L'Union l'avait refusé tout d'abord; il a fait partie de l'Ittilaf (parti libéral); d'où il s'est retiré; enfin il est entré dans le parti de l'Union. Au palais il a réussi à s'attirer à lui-même nombre de membres de l'Union.

Il a envoyé son fils Mohamed Bey, chef de bandes, avec le titre du ^{lui} donnant pour aides et compagnons d'autres chefs de bandes gouverneur de canton. Ainsi il a fait tuer des Arméniens par des centaines de milliers. Il a amassé des richesses énormes. Son profit s'élève à plus de 20 à 30 mille Livres (\$ 1.050.000).

Ses générosités se sont répandues aussi sur son illustre hôte, le représentant du Centre de l'Union Nazem Bey (de Resné), qu'il a envoyé ^{dans} à la capitale tout à fait satisfait. Il a fait périr les femmes arméniennes qui le priaient de retarder le départ de leurs maris, tout en leur ^{extorquant} usurant part des sommes considérables.

Se sentant sous la menace du châtime^{nt} qui devait le frapper pour ses crimes commis durant les déportations, il a ^{s'en} fait tellement de mauvais sang qu'il est mort de paralysie.

Il est le pivot de tous les crimes et meurtres de malatia.

Ce Traite

Nazem Bey (de Resné), Délégué par le Centre de l'Union
et Progrès et envoyé à Malatia pour y accélérer la déportation

Il a été l'hôte du palais de Hachem Bey, où il a tenu un grand
conseil avec les partisans de l'Union. Il a influencé l'opinion publique.

De concert avec Hachem Bey et autres Unionistes, il a pris les me-
sures nécessaires pour le massacre général de tous les chrétiens. Il
a commencé par la tuerie de deux communautés habitant Malatia: les Ar-
méniens ^(orthodoxes) et les Arméniens Catholiques; il s'est emparé de leurs biens.

Nanti de 20.000 Livres(= \$ 700.000), il est retourné à Constantinople,
où il s'est adonné au commerce.

Cet ^{le canaille} (homme vilain) est l'unique organisateur de tous les crimes. C'est
lui qui a transmis les ordres secrets (du massacre).

Une enquête nous donnerait des révélations tristement surprenantes. *

* Nous donnons, pour tracer le vrai visage de Nazem Bey de Resné,
un passage de la sentence de la Cour Martiale Turque, qui l'a condamné
seulement à 15 ans de travaux forcés, avec confiscation de ses biens et
privation des droits civiques.

"Nous, membres de cette Cour, avons constaté que parmi les autres
accusés en fuite, Nazem Bey de Resné a été en contact, durant la période
des déportations, avec le Dr. Béha Eddine Chakir Bey, étant donné qu'il
a reçu de ce dernier le télégramme chiffré du 21 Avril 1915, ainsi que
Sabit Bey, Gouverneur Général de Mamouret-Ul-Aziz, et Midhat Chucri Bey,
secrétaire général du Comité Central, ont gardé le contact selon les dispo-
sitions enrégistrées au procès-verbal..."

(suite de la note)

Dans la même sentence de la Cour Martiale est cité le télégramme chiffré du 21 Avril 1915, ^{que le/} ~~du~~ Dr. Béha Eddine Chakir Bey a envoyé d'Erzeroum, par l'intermédiaire de Tahsin Bey, vali d'Erzeroum, à remettre par l'intermédiaire de Sabit Bey, vali de Harpout, à Nazem Bey, Délégué responsable envoyé de Constantinople à Mamouret-Ul-Aziz:

"Les Arméniens qui sont déportés chez vous, sont-ils épurés (exterminés)? Faites-nous savoir les circonstances dans lesquelles ils ont été assassinés et exterminés, ou on ne les fait que sortir de la ville et qu'on l'expulse?"

Tahsin Bey, vali d'Erzeroum a fait ^{en date du 16 Juillet 1915/} un télégramme chiffré à Sabit Bey, vali de Harpout, le conseillant de dépêcher au ministère de l'Intérieur le cas de Nazem Bey, Délégué responsable à ~~Uz~~ Mamouret-Ul-Azziz:

"J'ai exposé à Talaat Bey, ministre de l'intérieur, ce que j'ai vu et entendu, et ce que vous m'avez ~~Uz~~ écrit.

"Le salut de la patrie exige que les mains irresponsables soient neutralisées et écartées.

"Comme je l'ai déclaré partout, nous n'avons pas commencé cette action (de déportation) dans le but de remplir les poches de certains individus. En déportant les Arméniens vers le Sud, nous ~~Uz~~ ne poursuivons ~~Uz~~ que le but de sauver notre gouvernement. C'est là notre unique but.

"Il est également utile que vous écriviez vous-même au ministre (de l'intérieur).

"En tous les cas, je vous demande que les caravanes d'Erzeroum soient dirigées par vous vers Malatia parce que il est probable qu'elles soient attaquées à Aguen. Le gouvernement désire envoyer des fonctionnaires dignes de confiance entre Aguen et Kémakh..."

(suite de la note)

Lorsque Sabit Bey, vali de Harpout se trouvait ~~à Harpout~~ ^{à Dersim pour y} apaiser le rébellion des Kurdes, ses compatriotes/
~~à Harpout~~ il y a reçu un télégramme chiffré collectif, signé par le Commandant Mohamed Ali, commandant de la place de Harpout, Kémal Bey, commandant de la gendarmerie de Harpout, Férid Bey, directeur de l'instruction publique de Mamouret-Ul-Aziz, et Ruchdi Bey, commissaire de police de Harpout:

"Nazem Bey (de Resné), inspecteur délégué de l'Union et Progrès (à Mamouret-Ul-Azziz), qui considérait la déportation des Arméniens comme l'occasion le plus ~~propice~~ ^{opportun} de satisfaire ses intérêts personnels, ~~commet~~ ^{le} ~~dit~~, après ~~le~~ ^{le} départ de votre Excellence, plus ouvertement, des actes tellement blâmables, qu'il avait déjà commencé avant votre départ.

"Dans les comptes il y des abus par des milliers de livres.

"~~Les~~ six membres du Comité (de l'Union) Régional ont donné leur démission, de sorte que ~~le~~ ^{le} Comité ne compte que Nazem Bey, le procureur général et le comptable de la province.

"~~Le~~ C'est le député Mohamed Bey, qui joue le rôle le plus prépondérant dans ces abus.

"L'inspecteur (Nazem Bey), qui profitant de son titre, a volé des objets précieux, qui a violé des filles arméniennes, a commencé maintenant à menacer les Syriens.

"Les objets précieux et les sommes qu'il a volées au nom du Comité, dépassent le montant de 10.000 livres (= \$ 350.000).

"C'est notre devoir patriotique de de vous mettre au courant des abus ~~qui~~ ^{extraordinaire/} qui sont de nature à ébranler la confiance/que le public a en vous dans ces régions.

(suite de la note)

"Prière de demander au fonctionnaire du bureau des télégraphes de vous remettre la copie de ~~ce~~ de ce télégramme."

Le 21 Juillet 1915, Suleyman Fayek Pacha, commandant militaire de Mamouret-Ul-Aziz et gouverneur par intérim de Harpout, a fait un télégramme à Sabit Bey, Gouverneur Général de Maouret-Ul-Aziz:

"Lors du départ de votre Excellence ~~à~~ pour Dersim, je soupçonnais déjà l'Inspecteur de l'Union et Progrès, qui considérait la déportation des Arméniens comme une occasion propice de s'assurer des profits personnels,

"On voit clairement dans la conduite de Nazem Bey, qu'il a détourné de grandes sommes et les ~~de~~ abus qu'il commet au nom de l'union et Progrès, sont devenu depuis insupportables.

"Dernièrement les autres membres membres du Comité régional ont donné leur démission et Nazem Bey est resté seul au sein du Comité avec Chevki Bey. Le député de Dersim Mohamed Bey joue un des principaux rôles dans ces affaires.

"L'Inspecteur profitant de son titre, a non seulement escroqué par des menaces ou des promesses, des biens et des montants, mais encore il a commencé à menacer les Syriens.

"La crainte de voir ébranlée la confiance générale, qui entoure dans ce milieu les activités de votre Excellence, et d'autre part l'attachement que je professe vis-à-vis de l'Honorable Comité, m'ont mis dans l'obligation de vous rapporter ces faits à titre personnel."

(suite de la note)

Sabit Bey, gouverneur général de Harpout ~~et de Harpout~~ envoyé de Der-
sim au ministre de l'intérieur le télégramme chiffré en date du 25 Jui-
let 1915:

"A part la ville de Malatia, où la déportation sera effectuée
dans quelques jours, le vilayet et les dépendances ont été nettoyés des
Arméniens, mais il est également indispensable de nettoyer les saletés
laissées par le nettoyage.

"Aussi je me permets de ~~vous~~ transmettre ci-dessous le télégram-
me que j'ai reçu aujourd'hui de Suleyman Fayek Pacha commandant inté-
rimaire du corps d'armée, chargé de l'intérim du vilayet.

"Malheureusement je suis moi-même persuadé de l'exactitude des
faits.

"J'ai donc l'honneur de prier Votre Excellence de bien vouloir
rappeler l'Inspecteur Nazem Bey à Constantinople pour y déterminer les
mesures à prendre à son égard ainsi qu'à l'égard du député Mohamed Bey.

"Je la prie de bien vouloir m'autoriser à destituer immédiatement
ici les fonctionnaires dont la participation aux (pillages) a été prou-
vée ou bien me donner les instructions nécessaires s'il convient d'ap-
pliquer d'autres mesures à ces fonctionnaires."

La sentence du 13 Janvier 19120 a condamné Nazem Bey de Resné,
Délégué Responsable au Mamouret-ul-Aziz, à 15 ans de travaux forcés, bien
que ~~les~~ trois des juges demandaient sa condamnation à la peine capitale.

Son Excellence Mohamed Bey, fils de Hachem Bey,
Chef de Bande et distingué partisan de l'Union,
Massacreur de 10.000 Arméniens.

Par ordre de son père et la décision des Unionistes, ce chef de bande, homme d'un fort penchant aux profits infâmes, a menacé, l'arme à la main, le gouverneur de Malatia et l'a obligé à lui céder le pas.

En tête de la bande organisée par le gouverneur général (Sabit Bey), il a commis toutes sortes d'atrocités et de crimes, il a semé la mort autour de Malatia. Il a volé 10.000 livres (= \$ 350.000) aux dix mille chrétiens qui sont tombés sous ses armes.

Il a violé un grand nombre de jeunes filles arméniennes.

Il a dépouillé et ensuite tué 500 déportés dans le premier convoi et il a pillé environ 7.000 (= \$ 215.000), et il les a massacrés.

C'est un des plus redoutables assassins.

C'est ce traître qui, par ordre du vali d'El-Aziz, a commis à travers le territoire du vilayet toutes sortes de crimes et d'atrocités, des plus tragiques.

Il est en fuite sachant qu'on le recherche à Constantinople.

Son Excellence le Fabricant Mohamed Efendi

Cet homme dépourvu de capital pour couvrir les dettes de sa fabrique, était obligé, il y a 5 ou 6 ans, de recourir à l'emprunt par intérêt. Il a emprunté 600 Livres de la caisse de la municipalité de Malatia.

Il possède aujourd'hui 25.000 Livres (= \$ 875.000). Il a fait cette fortune par la promesse de sauver des milliers d'Arméniens, qui avaient cherché asile dans sa fabrique. Il leur a pris tous leurs biens, tapis et meubles, et les a ensuite livrés aux bourreaux pour les faire massacrer.

Cet homme qui a commis toutes sortes de crimes, a également violé des femmes et des filles arméniennes par centaines.

Il se glorifie de ce qu'il a fondé à Malatia, près de sa fabrique, une maison publique.

Bien qu'il ait commis des crimes et qu'il ait pillé ses victimes, il a quand même sauvé quelques artisans.

Son Excellence H achem Bey Zade Said Bey

Cet homme, comme son père et son frère, n'est pas un des terribles criminels. Cependantt il a tué et pillé des chrétiens à Eyri-Koxy Yok; partout il a provoqué et attisé le crime.

Après avoir violé une fille arménienne, il l'a épousée.

C'est un traître et criminel sans conscience.

Son Excellence H achem Bey Zade Fouad Bey

Aussi celui-ci, moins zélé que son père et son frère, il a pillé pour augmenter les stocks de son épicerie. Il n'a pas pris part personnellement aux massacres, mais il a usurpé des tapis et des meubles.

Ali Zadé Téfik Bey, Directeur d'information au Télégraphe
et son frère Abdel Rahman

Ces deux frères ~~ø~~/ sont de zélés partisans de l'Union.

Dans toutes les réunions tenues au palais de Hachem de Bey, ils
ont déployé tous les efforts pour provoquer et préconiser le massacre
des Arméniens.

Ils ont massacré par leurs moyens un convoi de 3.000 personnes
et ont commis des atrocités et des crimes de toute sorte.

Ils ont pillé des quantités de biens et des meubles.

Ils sont des plus terribles criminels.

Abdallah Efendi, commissaire de police, de Heringo.

C'est le premier et l'un des plus terribles instruments de destruction dans les rangs des partisans de l'Union.

C'est lui qui a étranglé Mikael Efendi; l'évêque catholique est mort sous ses ongles.

Il a massacré dans la cour du gouvernement environ 1.200 chrétiens. Il a travaillé de toute son énergie pour mener à bonne fin l'oeuvre sainte.

C'est le premier de ceux qui ont commis toutes sortes de crimes.

C'est un criminel qui a amassé un énorme butin.

Mahmoud Efendi, Directeur de la prison
pillé, torturé/

A l'aide des gendarmes, il a ~~luché~~/et tué, jour / par jour,
~~aux~~ les Arméniens, qui étaient jetés ~~expatriés~~ dans la prison de
Malatia.

Son profit étant énorme, et étant lui-même suspect de viol et
~~de~~ accablé de crimes, il fut accusé par la Cour Martiale de Malatia,
mais il fut acquitté par la Cour Martiale d'El-Aziz.

54-55

Rassem et Hakci Efendi, tous deux policiers

Ces traîtres sont les complices dans l'assassinat de Mikaél
Efendi, évêque.

Soit dans la cour du gouvernorat, soit ailleurs, ils ont été
d'horribles instruments de crime, viols, vols et meurtres.

Ils ont ~~tué~~ pillé et ensuite massacré des femmes et des enfants
par des centaines.

On a entendu qu'ils se ^{sont/}assuré un butin énorme.

54/

56

Lieutenant Youssouf Efendi, directeur de dépôt

On ne sait s'il a violé ou non, mais il a pillé environ 150 soldats qui s'étaient abrités dans la caserne, après leur avoir pris 2000 Livres (= \$ 70.000), il les a livré à la déportation et les a fait massacrer. Un ou deux Arméniens sauvés de ce massacre, sont la source de ce renseignement.

57-58-59

Hadji Kaya et ses frères Kassim et Mahmoud Efendis
des brigands d'Izoli

Ceux-ci ont opéré entre Malatia et Harpout, et entre Harpout et Diarbékir.

Ils ont pillé et ensuite massacré des Arméniens par des milliers.

C'est Kassim qui a tué le vicaire Catholique de Harpout à Dévé-

Boymu.

Il est établi que ces 3 frères jouissent de la plus écoeurante réputation sanguinaire.. Ils ont commis des viols.

Hadja Kaya est un des plus terribles criminels et assassins.

Il est poursuivi à la capitale, mais il est en fuite.

Vasfi Bey, caïmacam d'Akdjé-Dagh

Cet individu était le mutessarif intérimaire; il a amassé les Arméniens à l'intérieur du gouvernorat et ailleurs; il les a fait massacrer par des milliers en leur infligeant des tortures.

Il a pillé 20.000 Livres (= \$700.000).

C'est un criminel qui a aussi commis des viols.

61-62

Salim Efendi, mutessarif intérimaire

et Mohamed Efendi de Mouche, chef de secrétariat

En leur qualité de mutessarif intérimaire et de chef de secrétariat, ils ont déployé des efforts communs.

Suivant l'exemple de Vasfi Bey, ils ont fait massacrer des milliers d'Arméniens.

C'est ce Mohamed Efendi, chef de secrétariat, qui a vendu au prix

de 30 Livres
(\$ 1050).

une caravane (d'Arméniens) à Dindar Oghlou Hadji Abdoullah, un misérable qui a perdu même ses droits civils.

Il est établi que ces deux individus ont faits des profits, que Salim Bey, mutessarif intérimaire, a confisqué 1800 Livres (\$ 63.000) d'Ali Tchavouche, commandant de gendarmerie d'Akdjé-Dagh.

56/

63-64-65

Sadek Efendi, lieutenant du commissaire

Ibrahim Efendi et Ayvaz Oghlou Hassan Efendi

Au nom du gouvernement ils ont commis toutes sortes de sauvagerie. Ils ont pillé complètement plusieurs notables Arméniens.

Sous prétexte de livrer à la déportation les Arméniens, ils les ont pillés et fait massacrer.

On ne sait s'ils ont violé ou non, mais une enquête mettrait à jour toute l'horreur et toute la barbarie de leur rage.

66-67

Le policier Moustafa Sandjakdar oghlou

et Bekir Behdjet Efendi

Ces deux aussi, au même degré que Sadek Efendi et Hadji Ibrahim Efendi, ont commis des crimes, des atrocités et des vols.

Il est établi qu'ils ont violé des femmes et des filles, ils sont souillés de tous les crimes.

57/

68

Tefik Efendi d'Erzeroum, lieutenant de gendarmerie

Etant en fonction à El-Aziz, c'est là qu'il a pillé de nombreux Arméniens et il a fait des profits énormes.

Il n'a pas violé.

Il a massacré un grand nombre d'Arméniens.

69

Nazem Efendi, lieutenant de gendarmerie de Malatia

Ce traître a fait massacrer des femmes, des enfants et des hommes Arméniens par des milliers.

On a entendu qu'il a violé et a fait d'énormes profits.

C'est un des plus terribles criminels.

70

Capitaine Nédim Bey Efendi, commandant de la

compagnie de gendarmerie de Malatia

Ce traître aussi a exécuté d'horribles crimes au nom du gouvernement et de l'Union; il a osé tuer des Arméniens même au siège du gouvernement.

Il a recherché dans la vulve des femmes. C'est une canaille.

A In-Déré et à Tache-Koouk Tépé, il a pris sous sa protection les massacreurs, qui armés de haches, taillaient les Arméniens.

Il a violé des filles et a volé.

58/

71

Le sergent Hassan de Tedjdé, un des commandants à Froundji

(lieu des massacres)

C'est un des plus terribles assassins.

A Froundji il a pillé et exterminé des milliers d'innocents

Arméniens. Son profit s'élève à des milliers.

Il a violé et a fait/ ~~moyennant argent~~ violer des jeunes filles

Arméniennes.

Moyennant argent il était élevé au poste de commandant de

gendarmerie à Froundji et à Kirk-Gueuze; il a commis tous les crimes

et toutes les sauvageries.

Tahir Bey Efendi, mutessarif retraité de Kerbéla

Avec son gendre Mouhieddine Efendi, mudir de Hékim-Han, il a pillé une très grande quantité de meubles et de tapis, de tous ceux qui avaient le malheur de passer par son champ d'activité.

Il a déployé toute son énergie pour parvenir à l'extermination complète des chrétiens ne laissant pas un seul (Arménien) derrière le convoi. C'est un grand provocateur; il s'est abstenu de tuer de ses propres mains.

Son Excellence Talaat Efendi, premier secrétaire du conseil administratif de Malatia

C'est un des terribles partisans de l'UNION,

De concert avec le gouverneur et les fonctionnaires, étant lui-même fonctionnaire de déportation, il est allé (aux lieux des massacres) et a fait massacrer un très grand nombre de chrétiens.

Il a ramassé quelques milliers de Livres Turques.

On ignore s'il a violé ou non, mais il a souillé l'honneur de l'islam. C'est un criminel sauvage.

Avec le concours de Imam Oghlou Ahmed et ~~le~~ percepteur Djémal, il a volé les meubles de l'église catholique et a vidé en partie le dépôt des biens abandonnés.

C'est un des assassins sans conscience et sans honneur.

Sadek Efendi, moudir de Tcheurnek.

Un des partisans de l'Union. Au nom du gouvernement et de l'Union, il a travaillé pour sa bourse et a fait des profits.

Il s'est abstenu du crime, mais il l'a toléré fermant ses yeux. Une enquête est nécessaire.

Son Excellence Sinan Zade Mohamed Efendi, Caimacam de Husri Mansour.

Aussi, celui-ci s'est appliqué à l'extermination et à la déportation des chrétiens de Husri Mansour, et de concert avec ^{Hadji/} Bédri Agha a anéanti une ^{grosse/} caravane, qui se trouvait sous sa surveillance.

Entre Husri-Mansour et Kiahté, et entre Kiahté et Malatia, il a exécuté sur les Arméniens déportés des férocités inouïes/ et inoubliables.

Il s'est vanté d'avoir usuré 10.000 Livres (= \$ 350.000)

Chaque nuit il a violé quelques jeunes filles arméniennes.

Une enquête s'impose.

Edhem Kadri Bey d'Aintab, caïmacam de Béhesri

Dans son rayon d'action on ignore le viol.

Il a fait exécuter cinq mille Arméniens et les a fait jeter dans des puits.

Il a tué lui-même le comptable Artin Efendi.

Il a pillé les Arméniens et a volé ~~leurs~~ le dépôt des biens abandonnés.

Actuellement il se trouve à Aintab, la ville où il est né. Il y est occupé de commerce.

Hamdi Bey Efendi, adjudant-major, commandant la gendarmerie de Malatia

Cet individu, partisan de l'Union, s'est trouvé présent à l'extermination des milliers d'Arméniens de Malatia. Il a exécuté des actes sauvages. Il a usurpé des meubles et des objets en grand quantité.

A Ine-Déré il a présidé la tuerie horrible d'une caravane de 210 personnes, exécutées à la hache. Il a fait jeter les cadavres dans un puits.

Le profit qu'il a fait, n'est déterminé, mais c'est un barbare et assassin.

Hassan Efendi, de Husni Mansour, Directeur des Finances

Son butin n'est pas déterminé; il a pillé le convoi qu'il avait à déporter. Il a commis des atrocités sur le bord de Mourade (Euphrate). Il a commis des abus dans l'affaire des biens abandonnés. Pour déterminer ses profits, il faudra faire une enquête.

Capitaine Edhem Bey, Commandant traîneur d'El-Aziz

Il a dépouillé le convoi de Diarbékir qu'il avait à conduire. Son profit en espèce et en meuble est environ 9.000 Livres (= \$ 314.000)
Il a assassiné trois jeunes filles arméniennes après les avoir violées. Aujourd'hui à Constantinople il s'occupe de commerce.

Nazem Efendi d'Erzeroum, négociant

Cet individu est un partisan de l'UNION. Il était loyal; il a travaillé à remplir ses poches avec les fabricant Békir Efendi Yuzbachi Zadé et il a volé des meubles et des objets en grande quantité. Il n'a pas commis d'autres crimes et atrocités.

Il y a lieu d'enquête.

63/

81

Son Excellence Hadji Abdi Zadé Hassan Bey

Cet homme a massacré un grand nombre de jeunes filles arméniennes après les avoir violées. Il les étranglait dans sa maison les filles arméniennes qu'il cachait. / l'une après l'autre. / Il a volé en grand quantité des tapis et des meubles. C'est un sauvage.

82

Slouki Zadé Ahmed Efendi

Il a fait la propagande avec grand zèle pour l'extermination des Arméniens. Il a volé des meubles et des objets en grande quantité. C'est un criminel.

83

Yuzbachi Zadé Békir Efendi

Aussi, cet individu a organisé la déportation; il a commis des atrocités. Pour lui et pour son fils il a pris deux filles arméniennes, il a agi de concert avec le fabricant. Son profit est énorme et il est suspect de viol.

Djémal Efendi d'Arabkir, secrétaire percepteur

Non content des dépouilles particulières, il a volé plus ou moins avec Imam Zadé Ibrahim Efendi, les biens que le gouvernement avait confisqués et déposés dans l'église arménienne.

Il est allé à Froundji en compagnie de Yazedji Zadé Tahir; il y a enlevé une femme de Merzifoun et ses trois enfants; il les a amenés chez lui; il leur a volé 1500 Livres (= \$ 52.500) et des objets précieux et ensuite il les a tués.

Il a convenu pour une autre femme ~~mais~~ cette-fois ci avec un parent Bay Stida seulement pour 50 Livres, et ce d'après le témoignage de Sabri Efendi.

Yazidji Zadé Tahir Efendi
secrétaire percepteur/

~~Yazidji Zadé Tahir Efendi / secrétaire percepteur /
et / son / riche / et ses trois enfants de Merzifoun, ils les ont tués, et ont usuré des objets précieux pour une valeur de 1500 Livres (= \$ 52.500).~~

On ignore s'il a commis des viols ou non, mais avec Djémal Efendi le secrétaire percepteur, il est allé à Froundji, d'où ils ont amené une femme ~~et~~ ^{riches} et ses trois enfants de Merzifoun, ~~ils les ont tués, et ont usuré des objets précieux pour une valeur de 1500 Livres (= \$ 52.500).~~

Sur la ~~protestation~~ contestation d'une autre femme, on a convenu de payer 50 Livres, mais moyennant 40 Livres, ils ont étouffé l'affaire. Cette femme vit encore. Les renseignements du procureur Sabri Efendi complètent le dossier.

~~Yazidji Zadé Tahir~~ Pour ce crime il était d'accord avec Djémal Efendi le secrétaire percepteur. Plus tard on a entendu qu'il a violé 9 filles arméniennes et les tuées après. Il y a lieu d'enquête.

Slouki Zadé Mahmoud Agha

Le butin qu'il a fait, n'est pas connu.

Il a pillé et ensuite massacré un grand nombre d'Arméniens sous prétexte de les libérer.

Une femme d'Amassia lui a réclamé les tapis et les meubles d'une valeur de 150 Livres (= \$ 5250). Elle a été obligée d'aller dans sa contrée pour l'accuser.

Une enquête est nécessaire.

Harardji Zadé Ahmed Agha

On ignore s'il a pratiqué le viol; sous prétexte de les sauver il a dépouillé et puis a fait déporter et massacrer un grand nombre d'Arméniens. Il y a lieu d'enquête.

Harardji Zadé Ibiche Agha

Aussi celui-ci a agi à la manière et au même degré que le susmentionné Ahmed Agha. Il y a lieu d'enquête.

H adji Halil Zadé Kassim Efendi

On ignore s'il a violé ou non; mais sous prétexte de les libérer, il a dépouillé un grand nombre d'Arméniens il les a fait livrer à la déportation et massacrer.

90-91-92

Hajdi Halil Zadé Abéd Efendi et Véhab Efendi

Ceux-ci aussi ont agi au même degré que Kassim Efendi. Il y a lieu d'une enquête.

Ce Véhab de la famille des Hadji Halil Zadé, a tué en 1896 dans la rébellion quatre Arméniens et il leur a usurpé des meubles et des objets en grand quantité, mais il faut faire une enquête.

93-94

Ali Bey Zadé Hassan Efendi et son père Hadji Efendi

Ceux-ci sont les partisans les zélés de l'Union et ont été les criminels les plus féroces. Au club ils ont été les organisateurs de la déportation. Les convois qu'ils ont conduits, ont été massacrés entièrement. Husni Efendi a commis de nombreux viols. C'est ce Husni Efendi qui a anéanti un convoi de 300 personnes.

Son père était commandant de la milice. De concert avec son père le fils a agi et a fait un grand profit. Ils se sont surpassés en atrocités et en crimes. Une enquête aurait fait des révélations.

Kirishdji Oghlou Mohamed Efendi, Percepteur

Il a tué trois femmes et quatre enfants. Il a usuré des meubles et des effets en très grande quantité. Il a été condamné par la Cour Martiale de Malatia mais il a été acquitté par l'armée ou il a quitté l'armée. Dans cette affaire il a été condamné par le tribunal de Malatia. Son associé Ahmed fils Tilkli H adji Mohamed Efendi, z lui aussi été condamné, mais il est en fuite.

Keussé Eumer Oghlou Mohamed et Ali Osman à Tcharmouzi

Ces deux frères ont, non seulement pillé les chrétiens, mais ils les tués et exterminés dans les jardins de Tcharmouzi.

Ils ont violé quelques filles et ensuite ils les ont tuées. Leur butin est considérable, mais il y a lieu d'enquête.

Certaines personnes voudraient témoigner le contraire, mais une enquête minutieuse porterait à la lumière les réalités telles qu'elles sont.

Hadji Ali Efendi, maître d'école primaire

Ce partisan zélé de l'Union a été désigné par le club conducteur de convois. Il a pillé les convois des Arméniens. Il a coupé les doigts des femmes pour leur enlever les anneaux. Il s'est vanté d'avoir tué en personne une foule d'Arméniens; il a violé des vierges et ensuite il les tuées. Dans la réunion au club, il a pris avec ses consorts, la décision de massacrer et d'exterminer les Arméniens.

Il est le plus connu des assassins de ce parage.

Palabeyek Mohamed Agha de Hatjoun Suye

Le susmentionné a massacré un grand nombre d'Arméniens et il s'en est vanté. Il a tué un nombre filles après les avoir violées. Ce terrible criminel a aussi profité. Pas besoin d'enquête.

99- 100- 101

Moustafa Efendi de Kara Keyr et Ahmed Efendi et Tahir Efendi
de Yade

Ils sont du nombre des partisans de l'Union. On ignore leur part active dans le meurtre. Ils ont agi de concert pour leur profit. Ils ont enlevé chacun une fille arménienne. Ils se sont rendus aux lieux des déportations.

Il est nécessaire de les interroger et mener une enquête.

102 - 103 - 104

Délibache Zadé Suleyman, ~~de~~ du village de Séman
et ses frères

Ceux-ci également ont tué des Arméniens en très grand nombre et ils ont violé des filles en très grand nombre et ils commis toutes sortes de crimes et de férocités.

~~Il existe un grand nombre de crimes commis par Tapan Efendi
secrétaire du détachement~~

Mehmed Efendi, fils de Békir Tchavouche,

Secrétaire d'officier à Arga

Celui-ci aussi a commis des viols par des centaines, il a aussi et exterminé/ tué/des femmes et des enfants arméniens par des centaines. C'est un assassin.

Il est un des exécuteurs des crimes commis par Tayiar Efendi secrétaire de bataillon.

Ali Tchavouche, de la rue Djouhar de Malatia,

Commandant de la gendarmerie d'Arga

Ce sans-dieu était surveillant entre Hékim Han et Malatia.

Il a pillé et a exterminé par des centaines, des hommes, des femmes et des enfants.

De concert avec Hadji Gharib Agha, il a organisé des bandes et il a commis toutes sortes d'atrocités.

Il a été condamné par la Cour Martiale de Malatia, mais il se promène en toute liberté.

La somme qu'il a usurpée, s'élève à 20.000 Livres (= \$ 700.000).

Il a épousé une femme arménienne très riche et après l'avoir pillée, il l'a tuée.

A Hékim Han il a distribué aux fonctionnaires 20 Livres à chacun (= \$ 70). Ce fait a été établi par la Cour Martiale. Il a versé 1800 Livres (= \$ 13.000) à Nazem Bey, mutessarif par intérim. C'est un assassin prouvé.

Adil Agha Efendi d'Erzeroum, fils de Youssouf, A Arga.

Il a pillé les Arméniens, il les a tués et exterminés, il a également commis des viols d'honneur. Il s'est approprié des sommes considérables. Il est nécessaire de faire une enquête.

~~Bayramba~~ Moussaddak de Bayrambale, et son fils Muhammed

Ils n'ont pas commis des massacres en personne, mais ils ont aidé les massacreurs.

Il trans porté les biens qu'il avait confisqués aux caravanes anéanties par Bédr Agha, et il les a vendus à intérêt.

Il est nécessaire de faire une enquête au sujet de ses autres crimes.

En 1895 au moment des troubles, il a tué de concert avec Gueundji d'Arablir, onze Arméniens en personne.

On rapporte qu'il a pillé des biens en très grande quantité et des sommes considérables, et il a acheté deux immeubles.

Son Excellence Arpadji Zadé Hadji Mohamed Efendi

Cet individu ne s'est pas montré dans les champs de massacre et personnellement s'est abstenu du crime.

Il a envoyé son fils Téfik là où Hadji Bédr Agha a exterminé les caravanes. Il a rapporté avec lui des meubles et des biens en très grande quantité et ainsi il a fait un profit de 16.000 Livres (= \$/1/⁵Hadji/ \$ 525.000). Ce fut un agitateur qui a encouragé/Bédr Agha à commettre des crimes et des atrocités, et ainsi il a été son complice et la cause des crimes et atrocités qui ont été commis.

Il s'est rendu à Ine-Déré.

110-111-112-113

Hadji Bédr Agha de Kiahté, fameux tyran, auteur des atrocités

et ses frères Zéynal, Agha, Hémik Agha et Haidar Agha.

Ce Hadji Bédr Agha et ses frères sont des assassins les plus connus. Hadji Bédr était ~~dirigeant~~ conducteur de caravanes (arméniennes) il les a pillées très sauvagement et les a tuées et exterminées avec férocité.

C'est lui a distribué aux Kurdes sauvages des femmes et des filles arméniennes.

Avec Rustém Zadé Mohamed Bey, caïmacam de Husni Mansour, il a commis des atrocités féroces et des crimes inouïs/ 3t tragiques.

73/

Il est établi que son profit s'élève à plus de 40.000 à 50.000 Livres (= \$ 1.750.000) et qu'il a commis en compagnie de ses frères toutes sortes de crimes et d'atrocités.

Il a violé et a fait violer des filles par des centaines.

Il est aussi établi qu'il a déporté/par des coups de cravache ^{en 1916/} les 335 Arméniens qu'il faisait travailler jusqu'alors pour ses affaires, et il les a tués tous; il leur a dit qu'il leur faisait cet honneur.

Une enquête est nécessaire.

114 - 115

Ismail Efendi, fils de Karakache Zadé Hadji Kadir Efendi

Celui-ci aussi était surveillant de la caravane qu'il a dépouillée et a massacré en partie. Sans le consentement de son père, il a adhéré au parti de l'Union; il fut envoyé par ordre de cette Union aux lieux des massacres. Il n'a pas violé, mais il est établi ^{par} ~~par~~ ^{du convoi/} sur le témoignage d'un Arménien/de Tokat qu'il a exigé et usurpé à la caravane des sommes considérables. Il a pris trente Livres (= \$ 1050) à cet Arménien de Tokat. Il a protégé aussi quelques-uns des Arméniens. Il faudra faire une enquête.

C'est Karakache Zadé Ismail Efendi qui a tué les quatre maîtres qui travaillaient dans le jardin de Deyirmen Tache à Kara Tépé.

Il se trouve à présent dans la maison que son père et son oncle ~~avec les autres~~ Mohamed Efendi avaient usurpée durant les troubles de 1895.

Téfik Efendi, fils d'Arpadji Zadé Mohamed Efendi

Ce garçon était honnête; sur l'ordre de son père Hadji Mohamed Efendi, il est allé à Froundji auprès des caravanes conduites et massacrées par Hadji/Bédr Agh; il y a participé aux massacres avec Hadji Bédr Agha, qui est apparenté à son père, et il a amassé des meubles et objets en grande quantité et il est retourné chez son père plein de richesses.

Les sommes d'argent et les bijoux qu'il a usurpé aux milliers d'Arméniens que Hadji Bédr Agha a pillés et/massacrés, ont été remis en partie par ce garçon à son père Hadji Mohamed Efendi.

Hadji Efendi, fils de Kerdjouval

Cet homme, affilié à la bande de Hachem/Bey/Zadé Mohamed Bey, a commis des atrocités très sanglantes et des crimes terribles; il a violé et massacré des centaines de femmes et filles arméniennes. C'est un assassin. Il a fait des bénéfices.

Les deux fils de Kénon Véli ^Hadji

Ceux-ci ont également commis des crimes et atrocités. ~~Accusés~~

~~qu'ils étaient des pillards, le tribunal les a acquittés, ils ont été lavés de cette accusation après enquête~~

Ils ont ouvert un magasin où ils vendent jusqu'aujourd'hui les meubles et les objets qu'ils ont enlevés aux Arméniens. On ne sait s'ils ont violé ou non, mais leurs bénéfices sont énormes.

Après enquête il a été prouvé qu'ils n'ont pas commis des crimes et qu'ils n'ont pas usurpé des biens. Pour Moustafa ~~C&C~~ c'est un peu douteux. Il faut une enquête.

120 - 121

Maarouf Hadji Pacha et son fils Hadji

Aussi, celui-ci a commis un très grand nombre de crimes soit (Les Arméniens) à l'intérieur (de la province) soit (sur les Arméniens) venus de l'extérieur (de la province). Il a amassé un butin. On ignore s'il a violé ou non.

Iskender

Son père Hadji Pacha a tué en personne ~~Sk&C~~ Efendi Guedi-Bégian. Une enquête est nécessaire.

Le meurtrier d'Iskender Efendi est Hadji Pacha, ce n'est pas son fils.

Son Excellence Mufti Zadé Feyzi Efendi

Cet homme a fait toutes sortes d'affaires poussé par la soif du profit. Il a voulu de toute son âme la déportation et l'extermination des Arméniens. On ignore s'il a commis des viols ou non. On a trouvé chez lui beaucoup de tapis et de meubles et on l'a purgé parce qu'il n'était partisan de l'Union. Une enquête a été menée sur la provenance des tapis et meubles. Il a pillé environ 800 Livres (= \$ 28.000) sous prétexte de les livrer au gouvernement/ et a tué ensuite/les deux médecins qui étaient venus de loin et avaient cherché asile sous son toit.

Il faudra faire une enquête.

Son Excellence Mufti Zadé Burhan Efendi

Se rendant à Froundji, sous prétexte de sauver les déportés, il s'est emparé, de son propre aveu, des 70 Livres (= \$ 2450) appartenant à Madame Keumirdjian de Sivas.

Il était secrétaire du chariat (loi musulmane) à Akdjé-Dagh, à ce titre il est allé à Hassan Tchélébi (lieu de massacre), il en est retourné avec deux filles qu'il a abandonnées après les avoir violées. Ces filles sont mortes.

Plus tard Burhan Efendi s'est efforcé d'attribuer ce crime au caïmacam par intérim, le capitaine Zeuhri Efendi, chef du bureau de recrutement. Il n'a pas réussi.

Il faudra faire une enquête. Ce renseignement est du fonctionnaire Mohamed Efendi.

77/

124

Suléyman Efendi, fils de H asserdji

Il n'a pas commis de crime. Il n'a pas violé.

Pour son propre profit, il a usurpé des meubles et des biens;

Il faudra faire une enquête.

125

Son Excellence ~~Kahraman~~ ~~Abdullah~~ ~~Effendi~~ Dellal Zadé Hodja Mohamed Efendi

Cet individu est un partisan de l'Union bien trempé. Il a travaillé
pour son propre compte. Il s'est emparé des meubles entiers de ~~trois~~
3-4 maisons de la rue Tchanak. Il a étranglé une femme de Tchanak,
après l'avoir violée et ce d'après le témoignage de Davoud Oghlou
Hadji Ahmed. Il a insisté sur la possession d'une maison, qu'il aurait
achetée cinq ans auparavant. Le tribunal en a mis au jour toute la
vérité. Il a expulsé de la dite maison à sa honte.

Il fait partie des assassins sans pudeur et sans honte.

Son Excellence Hadji Ahmed Efençi, fils de Hadji Kolaghassou

Celui-ci aussi était conducteur de caravane. Il a avoué lui-même qu'il a pillé une caravane qu'il a conduite et il en a tué quelques-uns. Il a fait peu de profit; on ignore s'il a violé ou non. Il a avoué par devant la Cour Martiale qu'il a tué un Arménien d'un coup de revolver. Il a été acquitté. Une enquête est nécessaire.

Hadji Mohamed-Oghlou-Ahmed, fils Bahri-Oghlou de la rue
Djouhar.

Il a fait partie de la bande de Mehmed Bey. Il a massacré un très grand nombre de femmes et ~~beaucoup~~ d'enfants arméniens et il leur a enlevé les tapis et les biens. On a rapporté qu'il a fait grand profit et qu'il a violé des filles. Il faudra faire une enquête.

C'est lui qui a tué à Baker-Déré le médecin de la municipalité et a offert son cheval à son chef de bande Mehmed Bey.

Le gendarme Ali Riza

Ce traître est un des plus terribles criminels. Il a massacré des Arméniens par des centaines. Ses bénéfices sont énormes. Il a également commis des viols. Les gendarmes et les policiers sont d'ailleurs des criminels et usurpateurs.

Dindar Ogulou Hadji Abdalla, de Van

Cet homme est essentiellement criminel, méprisé et hors de cadre.

Il a donné à Mohamed Efendi, directeur du recensement, 300 Livres (= \$ 10,500) à titre de pot de vin, pour obtenir les fonctions de conducteur de caravanes. Il a conduit un convoi, il l'a pillé et il en a massacré un grand nombre d'Arméniens, il a violé des femmes. Il a fait un grand profit.

130

Arpadji Zadé Ali

Cet homme a agi pour son propre compte. Il a pillé et massacré un grand nombre de chrétiens et à Inc-Déré il a été au nombre des rascacres; il a été très actif pour commettre des crimes. Il a fait des bénéfices.

131

Moustafa Efendi, fils de Keulé

Cet homme s'est rendu aux lieux des massacres. Il a agi pour son propre compte; on ignore sa part de crime, mais il a accompagné les caravanes. Une enquête est nécessaire.

132

Atmale Zadé Mohamed Efendi

Celui-ci aussi a eu une activité au même degré de Moustafa Efendi. Une enquête est nécessaire.

Hadji Ismail Efendi, ex-comptable en retraite, de Kerbéla

Il a aidé le gouverneur Réchid Bey, qui est son compatriote, faisant le courtier, il a amassé une fortune. Ayant trompé plusieurs femmes, il les a dépouillées. Il a dévalisé aussi le dentiste Nail Efendi de Samsoun. Il lui a pris environ 60 Livres (= \$ 2100) Il n'a pas commis de crime. Il y a lieu d'une enquête.

Keur Hussein, fils de Hamdo, de Belkura

Cet homme aussi a massacré un grand nombre de femmes et d'enfants. Il est rapporté qu'il a commis des viols. Il a fait des bénéfices. Une enquête est nécessaire.

Hussein, gendre de Sare Oghlou et son beau-frère

le Policier Mohamed Efendi

Ces deux se sont mis d'accord et en associés, ils ont commis toutes sortes de crimes. Ils ont fait des profits énormes. On a entendu qu'ils ont commis des viols, mais il faudra faire une enquête.

Ce Hussein Efendi était juge d'instruction et official à la Martiale/
Cour/de Malatia; il en a été expulsé pour ses abus, il a négligé dans les affaires arméniennes pour ses intérêts.

Les deux sont allés aux lieux des massacres et ont commis des crimes.

Osman Efendi bien connu, fils de Pacho, d'Izcli

Cet homme a travaillé pour ses profits. Il a massacré un grand nombre d'Arméniens. Il a fait des bénéfices. S'il est douteux qu'il ait commis des viols, il faut faire une enquête. D'après le témoignage de Derviche Efendi de Brouton, il a tué une femme arménienne et lui a pris 400 Livres (= \$ 14.000) et en tuant une autre femme arménienne, il lui a enlevé 800 Livres (= \$ 28.000).

138

Hadji H alil Z adé Ali Efendi

Il a pris part aux crimes pour son profit personnel. Il n'a pas violé; une enquête nous en donnerait des preuves convaincantes.

139

Le Policier Tahir Efendi

Il a été l'un des instruments de mort entre les mains du parti de l'Union et du gouvernement. Il a violé; il a fait des profits.

140

Sabit Efendi, fils de Yazedje Z adé Ibrahim Efendi

De concert avec les criminels, il a pris part aux pillages; il n'a pas violé.

141

Said Agha et Ahmed Agha, fils de Turvanda

Ceux-ci aussi ont pillé des Arméniens en grand nombre, ils leur ont pris des meubles et des objets; ils ont livré (les Arméniens) à la déportation et ainsi ils les ont massacrés. Ils n'ont pas violé.

84/

112- 113

Efendi/

Le Maire Suleyman/Zadé Kadir et Ali Bey Zadé H adji Réchid

Cet homme a non seulement massacré les Arméniens, mais aussi il leur a confisqué des meubles et des tapis en très grande quantité.

Il faudra une enquête pour établir s'il a commis des viols.

Le fils du Maire Suleyman Efendi Zadé Kadir Efendi a participé aux massacres et au butin. Ils sont en train de vendre les objets qu'ils ont confisqués aux Arméniens, dans ~~un~~ leur magasin du Bazaar Ispahi.

114

Saridji Oghlou Abdel Kader

Ceux-ci ont commis des crimes et des atrocités; ils ont massacré des femmes et des enfants en grand nombre. Ils ont violé et fait des bénéfices. Il faut faire une enquête.

115 - 116

Ouzoun Moulla Oghlou Ahmed et son frère Ali

Ceux-ci n'ont jamais commis de viol, mais sous prétexte de sauver les Arméniens, ils ont les ont pillés et ensuite remis à la fureur de la déportation de nombreux Arméniens qu'ils avaient juré de libérer, et les ont ainsi massacrés. Il est hors de doute qu'ils ont commis des crimes en personne.

147 - 148 - 149

Mouharrem Zade Abdalla Efendi et son fils Abdel Vehab Efendi,
premier secrétaire du tribunal, et l'autre fils.

Ceux-ci aussi n'ont pas commis des viols, mais ils ont pillé
des Arméniens et pour les faire massacrer, ils les ont livrés à la
déportation.

150

Cherbetdji Oghlou Ibrahim Efendi

On ignore s'il a violé ou non, mais il a pillé un grand nombre
d'Arméniens et il les a livrés à la déportation pour les faire massacrer.

151

Abdalla Mossin Efendi d'Arabkir

Cet individu est un des terribles partisans de l'Union, il a
pris part à tous les crimes. On ignore s'il a violé ou non. Il y a
lieu d'enquêter à cet égard.

152

re
Le Boucher Saredji Oghlou Husein Agha

Celui-ci a ~~eu~~ eu une activité infame; il a non seulement violé des femmes, mais il a massacré des femmes et des enfants Arméniens en grand nombre. Il a sauvé un enfant de Sivas.

153

Saredji Oghlou Ghari Agha

Il avait été condamné et était en prison à cause de ses crimes; il fut élargi et entra dans la bande de Hachem Bey Zade Mohamed Bey, et ainsi il a massacré des centaines de chrétiens. On a rapporté qu'il a également commis des viols.

154

Mohamed Agha, fils de
Rosa Oghlou Ali Bey

Le bruit a couru qu'il a massacré un grand nombre de femmes et d'enfants arméniens, il a violé des filles, et il a usuré des meubles et des biens en ~~par~~ grande quantité. Il y a lieu d'enquêter, parce qu'on ne peut pas ajouter foi à de telles accusations eu égard à son caractère.

87/

155

L'Honorable Batal Efendi, Directeur du Recensement

C'est un partisan très fervent de l'Union. Il a travaillé avec

zèle. Il a massacré des chrétiens autant qu'il a pu avec le fanatisme

de son groupe. Il n'a pas violé. Il a enlevé des meubles et des biens

en très grande quantité.

Pour son propre compte il a sauvé quelques chrétiens, Il faudra

faire une enquête. Le reste est clair.

156

Fénérdji Zadé Téfik Efendi et son fils.

Aussi celui-ci a massacré un grand nombre d'Arméniens après les

avoir pillés. Et son fils a violé des filles. Il est nécessaire de mener

une enquête. Le reste est clair.

Fayez Zadé-Bondek Ahmed-Efendi, commerçant

C'est un des plus terribles partisans de l'Union. En compagnie de ses fils il a massacré des centaines d'Arméniens.

A Ine-Déré et ailleurs, il a commis des crimes d'une manière très sauvage. S'il est douteux qu'il a violé, ses profits sont pourtant énormes.

Il a avoué au comptable Moustafa Efendi d'Elbistan qu'il a à Ine-Déré/
Efendi/
tué/le changeur Mikaél/et le fils. A titre de surveillant de convois, il a pris part au massacre des centaines d'Arméniens.

Au nom du Club de l'Union il a amassé environ 3000 livres (= 105.000 \$) des quartiers habités par les Arméniens.

Au nom du club, il a pris 70 livres (= \$ 2450) de la femme de M. Rustemian et puis il a été la cause du meurtre de quatre hommes et une femme.

Tchoukhadar Oghlou Rahmi Efendi

S'il est douteux qu'il ait violé, il a toutefois tué en personne bien des femmes et des enfants. Il ~~leur~~ leur a enlevé des meubles et des biens en grande quantité Il faut faire une enquête.

Tortumle Zade Hadji Hafez Efendi

Il a commis toutes sortes d'atrocités et de crimes.

Il a commis également des viols. Il a pillé un grand nombre d'Arméniens. Il a fait des bénéfices.

Il a sauvé aussi un enfant Arménien de Malatia qu'il garde chez lui jusqu'à présent.

Afin d'éviter des répétitions, ce qui est dit au N° 161, convient à Hadji Hafez Efendi, ce qui est écrit ici convient à son neveu Ibrahim. Cet Ibrahim est celui du N° 161. Il a été porté ici par erreur.

160

Tortumle Zade Vehib Efendi et Assabouch Efendi

Ceux-ci aussi, au même degré de leur frère Hadji Hafez Efendi, ont eu une activité criminelle. Ils se sont abstenus de viol, mais ils ont volé des meubles et des biens en grande quantité.

161

Le gendarme Hadji Ibrahim, neveu de Tortumle Zade

Hadji Hafez Efendi

Cet individu a commis des viols. Il a été présent à la réunion tenue au Palais de Hachem Bey en vue d'organiser toutes sortes de crimes. Il a été le complice fidèle de Hachem Bey et de ses décisions. Il a fait un grand bénéfice. Il a sauvé une fillette arménienne par prévoyance d'un plaidoyer à venir. Il y a lieu d'enquête.

90/

161

Ce qui a été dit au N° 5/159 convient à Hadji Hafez Efendi et ce qui a été dit au N° 159 convient à celui-ci (à savoir Gendarme Hadji Ibrahim).

162

Kisen Oghlou Ali et Hassan

Ceux-ci ont pillé les Arméniens sous prétexte de les sauver. Ils ont amassé des meubles et des effets en grande quantité. Ils ont commis des viols. Une enquête est nécessaire.

163

Adale Oghlou Kadir Efendi

Il a agi pour son profit. Il a profité. Il n'a pas violé. Il n'a pas commis de crimes.

164

Eyoub Oghlou Mohamed Efendi, Inspecteur Municipal

On ignore s'il a violé ou non. Il a dépouillé de très nombreux Arméniens et il a fait toutes sortes de bénéfices. Il a massacré un grand nombre d'Arméniens. Il y a lieu d'une enquête.

Il a été présent aux lieux des massacres. Il a aidé en personne les massacreurs dans l'abattoir. Il présida ces férociétés.

165

Maître Ali, architecte municipal

Celui-ci a eu une activité au même degré que l'inspecteur Mohamed Efendi. Il faut faire une enquête.

166

Kantardje-Oghlou-Moustafa Efendi

Il est un partisan zélé de l'Union. Il a commis des crimes terribles. Il a violé des femmes, et a massacré un grand nombre d'Arméniens. Il a fait des bénéfices.

167 - 168 - 169

Hikmet Ogolou Hadji et le fils Véhib Hadji-Eumer.

Ceux-ci ont également pillé les chrétiens et ils les ont massacrés. Il ont fait des profits.

Il est établi que Véhib a commis des viols.

169

Hadji Ahmed Agha, frère de Arpadji Zadé Hadji Mohamed Efendi

S'il est douteux qu'il ait commis des viols, il a non seulement encouragé les massacres, mais il y a pris part pour ses bénéfices. Il est rapporté qu'il a amassé des meubles et des effets en grand quantité.

Louffi Bay, caïmacam en retraite et son fils

Kémal Efendi.

Cet individu est aussi bien partisan de l'Union que de l'Entente libérale; il s'est conduit en opportuniste.

En 1895, il était caïmacam à Arabkir; il a profité des troubles pour s'assurer des sommes de quelques milliers de livres.

Rentré à Malatia, il est devenu propriétaire-foncier. Cette fois-ci il s'est tenu loin de la scène publique, mais il a fait descendre son fils dans l'arène en vue d'un intérêt matériel.

On ignore leur part dans le meurtre, le viol et le brigandage.

Il faudra faire une enquête.

Taybey Oghlou Mehmed Efendi, Percepteur

Cet homme a non seulement fait des bénéfices, mais il a fait massacrer des chrétiens. Il est foncièrement méchant.

Yaghmourle Oghlou Youssouf Agha de la ville inférieure

Celui-ci a fait des bénéfices et a massacré quelques Arméniens.

Il a violé des filles. Une enquête est nécessaire.

173

Bagdad Aghasse Oghlou Moustafa Agha

Il a eu une activité au même degré que Yagmourle Oghlou.

174

Kadir Agh de la ville inférieure

Aussi, celui-ci a commis des crimes au même degré que Youssouf et Moustafa.

175

Poyraz Oghlou Hussein Efendi

Sous prétexte de les sauver, il a dépouillé les chrétiens et il les a remis ensuite aux mains des bourreaux de la déportation.

Il est établi qu'il a fait des bénéfices.

176

H adji Békir Agha, fils de Keulé

Il n'a pas violé, mais il a pillé un grand nombre d'Arméniens
Il a pris des effets et des biens. Il est suspect d'autres crimes.

177

Hadji le fou,
~~Yelani~~, fils de Serpent (Yelanle)

Il a commis toutes sortes de brigandages. Il a violé des filles.
Il a tué quelques Arméniens. Une enquête est reuise.

L'Honorable Nébi Zadé Véhib Efendi, négociant

C'est un émile du parti Uion.

Tant au club que dans le palais de Hachem Bey, il s'est trouvé en tête des conciliabules néfastes.

Il s'est déguisé et est allé massacrer personnellement un convoi de cinq cents Arméniens. Il est l'auteur de crimes atrocement féroces. Il est l'un des plus grands usurpateurs. On ignore s'il a violé ou non, mais il a fait fortune.

Ahmed Efendi, fils de Madame Haydé, sergent de la
Municipalité

Celui-ci a dépouillé les Arméniens, mais on n'est pas au courant s'il a commis d'autres crimes.

Son Excellence Imam Zadé Ahmed Efendi

C'est un des partisans de l'Union. Il a eu une activité au même degré que Nébi Zadé Véhib Efendi. Il a volé beaucoup de biens abandonnés. Il a pillé des Arméniens en très grand nombre. Il n'a pas violé des filles. Il n'a pas commis d'autres crimes. Il y a lieu d'une enquête.

Karakache Zadé Mohamed Efendi

S'il n'a pas commis des viols, mais il a travaillé pour profiter. Jusqu'à présent on n'a pas entendu s'il a commis d'autres crimes.

Son Excellence Agh Soghan Zadé Ali Efendi

Aussi celui-ci n'a pas commis de viols. Il a agi au même degré que Karakache Zadé Mohamed Efendi et il a fait fortune.

Zia Bey d'Erzeroum et son frère Rifaat Efendi

Ceux-ci aussi n'ont pas violé.

Sous prétexte de sauver les Arméniens, ils les ont dépouillés et les ont livrés aux ~~bourreaux~~ bourreaux de la déportation et les ont ainsi fait massacrer.

Moussa Zadé Ibrahim Efendi, ancien premier secrétaire

Il n'a pas violé, mais on a entendu qu'il a pillé quelques Arméniens sous prétexte de les sauver.

Il a aidé le gouvernement pour accomplir les crimes.

Il est allé aux lieux des déportations, il a aidé les massacreurs et a fait de gros bénéfices de concert avec le voleur Bédr Agha.

Il a vu la tuerie de ses propres yeux et il a laissé faire.

Une enquête aurait révélé le vrai caractère de ses actes.

Mehmed Efendi, fils d'Inedjo

et son frère Moustafa

Il s'est accaparé des biens de son associé Monsieur Djivélékian, dont la femme et le fils sont restés sans moyen aucun, à faim.

Il est établi que l'avocat Yazedji Zadé Mehmed a tué le fils.

Il n'a pas commis de viol.

Son frère Moustafa s'est mêlé de beaucoup de crimes, il faudra faire une enquête.

Abdalla Efendi, fils de Déliko

Sous prétexte de sauver les Arméniens de son district, il les a pillés et sous prétexte de les livrer à la déportation, il les a fait massacrer. La Cour Martiale l'a/ condamné, puis il a été remis en liberté. Il y a lieu d'une enquête.

Tiréli Oghlou Moustafa Efendi et son fils Sadek

On ignore s'il a violé ou non, mais il a pris part à tous les crimes. Il a usuré des meubles et des biens en très grande quantité. Il y a lieu d'enquête.

L'Honorable Maire Imam Oghlou Mohamed Efendi

autre/
Un/partisan de l'Union au service du gouvernement et du parti

Il a commis des crimes abominables. On a entendu qu'il a violé des filles et les a tuées./Une enquête est nécessaire.
Il a fait des bénéfices/

192

Hadji Halil Zade Nedjib Efendi

Sous prétexte de sauver un nombre d'Arméniens, il les a pillés et ensuite il les livrés aux bourreaux de la déportation.

Il n'a jamais violé.

Une enquête est indispensable.

193

Behdjet Efendi, fils de Chakir

Aussi celui-ci a pillé les Arméniens et les massacrés.

On ignore s'il a violé ou non.

Il a fait fortune.

194

Youssouf, fils de Mouine Efendi

Ce scélérat a violé les femmes et les filles Arméniennes qu'il avait gardées chez lui sous prétexte de les sauver. Il les a tuées dans sa propre maison.

Il est établi que sa soeur Hadji Fatma Hatoun possède beaucoup de meubles et de parures et des tapis appartenant aux Arméniens.

195

Abéd Efendi, neveu de Pépin Amère.

On ignore s'il a violé ou non. On affirme qu'il a pillé et massacré des Arméniens. Il est nécessaire d'enquêter.

196

Ahmed Agha, fils de Deunek Kezel

Il n'a pas commis de viol. Il a poursuivi ses intérêts.

des ~~faux~~ fictives/
Il a traduit ~~des~~ lettres attribuées aux chrétiens .

Il y a lieu d'enquête.

197

H adji Nébi Zadé maître tailleur Tefik

Pas de viol. Pour servir le parti, il a poursuivi ses intérêts, a commis des crimes, a visité les lieux des caravanes de déportation.

198

Chevket fils de Fadel

Il est certain qu'il a pillé les Arméniens et qu'il les a massacrés. Il a fait des bénéfices. C'est un criminel.

100/

199

Kalendar Oghlou Baba

Il est tout à fait au même degré que le fils de Fadel. On rapporte qu'il a commis des crimes; il est domestique chez Abdi Zadé Hassan Bey; c'est par son ordre qu'il a agi.

Il y a lieu d'enquête.

200

Ker Tchouval Oghlou Nakar Oghlou Véhab

Celui-ci a commis des atrocités et des crimes au même degré que Chevket et Baba. Il a fait des bénéfices.

201

Kellédji Oghlou Véhab, du nombre des gendarmes

de Kerik Gueuze (Lieu des massacres)

Celui-ci aussi est au même degré que le précédent; il a fait une fortune; il a massacré un grand nombre d'Arméniens. Il a commis des viols.

Pour compléter la parodie de la Cour Martiale Turque, nous faisons encore quelques citations, prélevées des actes de la Cour Martiale elle-même.

Devant la Cour Martiale un témoin a déclaré ce qui suit:

"Avri Pacha, commandant militaire de Trébizonde, a été témoin de la déportation. Comment se fait-il qu'à l'exemple de Véhib Pacha, il ne présente pas un mémoire au sujet des atrocités qui se sont déroulées sous ses yeux?

"Personne ne doute de la bienveillance du cabinet; toutefois nous ne voyons pas des réalisations palpantes, autrement il y aurait sur les bancs (de la Cour Martiale) des milliers et des milliers de fonctionnaires qui ont pris part aux atrocités.

"Est-ce que le gouvernement a pensé à dresser une liste de tous les fonctionnaires qui ont pris part à ces atrocités.

"Est-ce que le gouvernement a pensé à dresser une liste de tous les fonctionnaires présents, par exemple à Trébizonde, lors de ces événements.

"Les uns seraient des témoins, les autres des accusés.

"Si le gouvernement a négligé cela, j'espère que c'est le Tribunal qui prendra l'initiative, car il faut laver du front de l'Islamisme cette grande tache de sang."

(La Renaissance, N° 108, Dimanche le 6 Avril 1919).

Nous donnons aussi comme exemple la déposition de l'adjutant Ahmed Bey (devant la Cour Martiale):

"...La nuit, un groupe d'hommes armés vint me réveiller.

"On me remit une enveloppe: c'était l'ordre de la déportation.

"On mettait à ma disposition un fonctionnaire civil.

"J'étais en même temps investi du droit de vie et de mort sur cet agent dans le cas où il serait opposé à mes ordres.

"Le même pouvoir était accordé à mon supérieur le commandant de la gendarmerie, qui disposait également de ma vie, si je n'exécutais pas ses ordres, et ainsi de suite l'engrenage aboutissait au commandant de la gendarmerie.

"L'ordre était formel, j'étais un soldat obligé d'obéir.

"Voilà tout ce que je sais."

(-La Renaissance N° 111, Dimanche le 13 Avril 1919)

Encore une citation des actes de la Cour Martiale; cette fois-ci les déclarations de Suleiman Faik Pacha lui-même:

"Mahmoud Kiamil Pacha, ci-devant commandant ^{du} ~~de~~ troisième corps d'armée, a transmis des ordres concernant la déportation et des massacres (des Arméniens).

"Un de ces ordres a été communiqué à Harpout, au commandant de la cavalerie, Suleiman Faik Pacha, qui les a scrupuleusement exécutés.

"C'est Faik Pacha lui-même qui a révélé ce cas à l'ex-Président de la Cour Martiale, Mahmoud Hayrette Pacha, en ajoutant textuellement:

"Je détiens toutes les dépêches lancées par Mahmoud Kiamil Pacha où il est ordonné de massacrer les Arméniens."

(La Renaissance N° 114, Mardi le 20 Avril 1919).

Et le même journal rapportant les nouvelles de la Cour Martiale, ajoute : "Faik Pacha est aujourd'hui Président de la Cour Martiale de Brousse..."

Id.

Ce n'est pas une révélation que nous faisons au public. Cette révélation existe, mais personne ne la lit.

Les Cours Martiales Turques ont fonctionné à partir de 1911, mois d'Août jusqu'en 1918, rien que uniformément pour condamner les Arméniens à la peine capitale, les Cours Martiales, qui ont commencé à fonctionner à partir de l'année 1919, n'ont fait que de jeter de la poudre aux yeux des Puissances Européennes et de gager de temps pour s'organiser.

Les Cours Martiales, par ailleurs ~~asanspasocjogé~~ ne se sont jamais occupées des massacres des Arméniens; les criminels qui étaient traduits devant la Cour Martiale, n'avaient qu'à répondre s'ils avaient au Gouvernement et au Parti de l'Union et Progrès/ ou non payé/la part du butin/amassé par le pillage des Arméniens, qu'ils avaient/ parce qu'un accord était conclu entre le Gouvernement Turc, le Parti Union et Progrès et le Techkilati Mahsousseh ou Organisation Spéciale. Chaque partie devait avoir sa part dans le butin à raison d'un tiers.

Véhib Pacha, commandant de la troisième armée turque au front du Caucase, a répondu au Président de la Commission d'enquête le 5 Décembre 1918 par un long rapport, dont nous extrayons ces quelques lignes:

"Le montant de l'argent ramassé fut partagé à raison d'un tiers au Parti Union et Progrès, un tiers au gouvernement et un tiers aux fonctionnaires de la déportation et aux chefs des bandes de massacreurs." (document inédit), plusieurs fois cité par la Cour Martiale).

Nous donnons également un document inédit émanant de la Commission d'Enquête qui a été dans toutes les provinces, pour en faire des rapports sur les déportations des Arméniens:

"Sublime Porte

"Ministère de l'Intérieur

"Bureau des Chiffres.

"Ligne d'Expédition: Diarbékir

"Date de l'expédition: matin

"Le 31 Décembre 1915, 5 h 45

"Date de l'arrivée:

"Le 31 Décembre 1915, 6 h 30.

"Considérant que

"Edhem Kadri Bey, Kaimakam du canton de Béhesni, dépendant
"du Sandjak de Malatia, dans la province de Mamouret-ul-Aziz, en sa
"qualité de Président de la Commission des Biens Abandonnés, a causé
"des pertes importantes dans les Biens Abandonnés par les Arméniens
"et a fait de gros profits illicites,

"il s'est contenté, surtout, de ne faire sceller que 8 à 10
"maisons sur 400, et environ 10 magasins sur 128, abandonnés par les
"Arméniens du dit canton et qu'il n'a pas établi un contrôle sur
"les autres propriétés,

"et bien que les notables du gouvernement local l'aient
"prévenu lui disant que les gardiens n'étaient pas des gens de con-
"fiance, il les a gardés quand même en charge, et par le fait même

201/

"les biens abandonnés ont été volés et il y eut des pertes importantes,

"et on n'a pas tenu de registres pour dresser les inventaires

des Biens Abandonnés d'une façon digne de confiance,

"et l'on a couvert les maisons et les magasins, ainsi que l'ég-

lise qui était convertie en dépôt pour contenir certaines marchandises,

"et l'on en a vendu selon les demandes,

"et, contrairement aux instructions ministérielles communiquées

"par télégramme, interdisant aux fonctionnaires de participer aux

"enchères, il (Edhem Kadri Bey) a permis à la plupart des fonctionnaires

d'acheter des marchandises en grande quantité,

"et il a pris part lui-même aux ventes aux enchères,

"il n'a reçu ni ordre ni autorisation pour permettre aux fonc-

tionnaires et à certaines personnes du peuple de faire des achats

"à créance, de sorte qu'on a fait des ventes à crédit pour 13.232

piastres (= \$ 4631.20), montant qui n'a pas été encaissé depuis des

mois, de même que les dettes arriérées,

"et pendant la vente aux enchères, l'intérêt du public et du

"Trésor, a été négligé et des abus ont été commis,

"et on a donné des articles de valeur à certains fonctionnaires

"qui n'avaient pas pu vendre certaines marchandises, tandis qu'on a

"rendu à certains clients les avances qu'ils avaient versés,

"et il (Edhem Kadri Bey) a permis qu'on emporte, sans avoir

une sentence judiciaire, les 290 têtes de bétail appartenant aux

"Arméniens et inventoriées par les autorités au nom des Finances,

"disant qu'elles appartenaient aux Musulmans,

202/

"et il a causé la perte de 400 animaux enlevés aux déportés,

"et il s'est approprié, pour sa maison, sans paiement aucun, du bois,

"du foin et autres objets de la maison sous scellé d'une fille

"Arménienne, devenue la femme d'Abdul Sélam, domestique du Tribunal,

"et il a choisi pour ses bêtes autant qu'il a voulu, certaines récoltes passées dans les Biens Abandonnés, au lieu de les vendre aux

"enchères,

"et encore, il s'est approprié, parmi les Biens Abandonnés, un grand paquet de châles de Curan, un cheval roux et les meubles de la maison du plus riche Arménien de Béhesni,

"et il s'est assuré des gains illicites dans certaines affaires

"Arméniennes,

"et en général, à partir de la date de la déportation des Armé-

"niens jusqu'au jour de notre enquête, il n'a pris aucune mesure,

"durant les quelques mois passés, pour empêcher les pertes dans la

"vente des Biens Abandonnés, et ce, selon l'enquête que nous avons

"menée,

"tous ces faits énumérés ci-haut prouvent avec évidence que le

"susdit Kaimakan, Edhem Kadri Bey, a abusé du pouvoir durant l'exercice de ses fonctions.

"Et parce que dans les affaires susmentionnées tous ceux qui

"ont joué un rôle, seront traduits devant la Cour Martiale, je vous

"demande de m'autoriser à le traduire devant la Cour Martiale.

"Le 30 Décembre 1915

"Le Président de la Commission d'Enquête:

Mazhar"

Et Edhem Kadri Bey, Kaimakam de Béhesni n'a jamais été traduit devant la Cour Martiale, parce que le Ministre de l'Intérieur et le Ministre de la Justice Turque, n'ont jamais permis au Président de la Commission d'enquête, et qu'il a agi selon leurs instructions.

Dans tout ce long rapport, il n'a pas été dit un mot sur les massacres, parce que la Commission était uniquement autorisée à enquêter sur les abus commis concernant les Biens/la Abandonnés.

~~Mais~~ Mais le Président de la Cour Martiale de Malatia, le capitaine Fazel Bey connaît bien les crimes que ce Kaimakam a commis (voir N° 76)

"Il (Edhem Kadri Bey) a fait exécuter cinq mille Arméniens et les a jeter dans des puits.

"Il a tué lui-même le comptable Artin Efendi.

"Il a pillé les Arméniens et a volé le dépôt des Biens Abandonnés,.

"Actuellement il se trouve à Aintab, la ville où il est né.

"Il y est occupé de commerce."

Et dire que la Cour Martiale, chargée de juger les massacreurs, et ayant les dossiers d'Edhem Kadri Bey, n'a essayé même pas de le faire arrêter, ce commerçant d'Aintab.

Avant de clore ce sujet, nous donnons également un rapport sur les criminels de Malatia, qui n'ont même pas été mentionnés devant la Cour Martiale Turque:

204/

"Subliem Porte

"Ministère de l'Intérieur

"Bureau des Chiffres

"Lieu d'expédition: Mamouret-Ul-Aziz

"La province de Malatia est la région par où a passé la jeunesse arménienne provenant des trois vilayets (de Trébizonde, d'Erzeroum et de Sivas).

"Aussi longtemps que les déportations ont duré, Réchid Bey y exerçait les fonctions de Mutessarif.

"Il n'a rien fait pour sauvegarder l'honneur du gouvernement et du pays, ni pour empêcher ou punir ceux qui osèrent dévier du droit chemin.

"Aussi, le pillage, sur les convois de passage, de l'argent et des autres biens, a-t-il pris des proportions considérables et atteint des chiffres énormes,

"aussi la corruption morale et disciplinaire des gardes et de certains fonctionnaires a-t-elle été totale, créant ainsi une situation très grave;

"A noter particulièrement le cas du convoi des Arméniens d'Erzeroum. Il était de cinq cent des plus riches familles industrielles.

"A leur arrivée à Malatia, le Mutessarif Réchid Bey, le commandant du régiment de la place Hamdi Bey, et le commandant de la gendarmerie Abdoullah Efendi, firent évacuer les casernes militaires,

"y enfermèrent les hommes du convoi, les fouillèrent et les dépouillèrent de tout ce qu'ils avaient en argent et en biens.

"Ils enfermèrent même les femmes à l'école secondaire qui se trouve près des casernes et dans quelques magasins du marché, les fouillèrent et leur enlevèrent l'argent, les bijoux et tout ce qu'ils trouvèrent.

"Ce comportement des hauts fonctionnaires causa un grand étonnement dans la ville et donna au peuple le mauvais exemple.

"En effet, jusque-là les convois, qui avaient passé par la ville de Malatia, étaient considérés comme des convois de déportés, et les fonctionnaires, les gendarmes et le peuple ne leur avaient pas causé de mal.

"Mais, cette fois-ci, l'envie et l'audace de piller, leur vint et une grande foule de la ville attaqua avec frénésie les femmes du dit convoi, les dépouilla de tout ce qu'elles possédaient et les personnages précités (le gouverneur et les commandants) ne bougèrent même pas de leur place et ne manifestèrent leur existence de quelque façon que ce soit.

"Egalement, les convois provenant des vilayets de Sivas et mis en route des autres localités, arrivèrent sains et saufs jusqu'à la fameuse garnison de Keutu-Han, qui se trouve à la jonction des frontières des vilayets de Sivas et de Mamouret-Ul-Aziz.

"Puis, lorsqu'ils commencèrent à avancer à l'intérieur du Sandjak de Malatia et qu'ils passèrent par les bourgs de Hassan-Tchélébi, et le village de Hékim-Han à Akdjé-Dagh, ils ont été dépouillés par

"les gendarmes qui les escortaient, et les garnisons qu'ils rencon-
"traient en cours de route, tandis que les Kurdes du canton d'Akdjé-
"Dagh leur barraient le chemin entre le bourg de Hékim-Han et d'Ak-
"Pouhar, et les attaquaient avec frénésie plusieurs jours durant leur
"enlevant ~~argent~~ argent et effets.

"De même, lorsque les convois arrivaient à la garnison de Kerk-
"Gueuze, au centre du Sandjak de Malatia, ils étaient dépouillés là
"de tout ce qu'ils possédaient et remis en route.

"Le susdit gouverneur (Réchid Bey) a alors donné l'ordre de
"constituer une Commission de fonctionnaires dans les bourgs de Hassan-
"Tchélebi et de Hékim-Han en vue de piller et de recueillir les biens
"et l'argent des convois qui passaient par là.

"Pour cette raison, des abus ont été commis et des profits il-
"licites réalisés sur toute l'étendue de la province et l'insécurité
"a régné partout au point que les Kurdes ont même attaqué dernière-
"ment, sans le savoir, des canons de l'armée, qui passaient sur les
"routes d'Akdjé-Dagh.

"C'était là la conséquence de l'avidité dont les fonctionnaires
"du gouvernement ont fait preuve et qu'aux yeux du peuple, ils ont
"mis en pratique aux dépens des biens des Arméniens.

"De même, Réchid Bey, Mutessarif de Malatia, a confié la charge
"de l'ouverture d'un canal d'eau à un certain nommé Kéchéri Véhab,
"bien connu pour son immoralité et ses abus, il n'attacha aucune im-
"portance aux suggestions des hommes avisés et honnêtes, garda le susdit
"en charge sans tenir compte de sa corruption, et a ordonné qu'on

*

"acceptât les certificats délivrés par Véhab aux Arméniens, attestant
"que ceux-ci travaillaient dans les constructions et étaient exemptés
"de la déportation.

"Le susdit Véhab recevait des Arméniens 10 à 40 Livres (= \$ 1.400)
"par personne, suivant leur situation, et a fait ainsi une fortune con-
"sidérable.

"Cependant, la déportation des Arméniens de Malatia, qui devait
"se faire en dix jours, traina durant des mois et donna lieu à toutes
sortes d'exploitation.

"De même, lorsque le convoi des Arméniens d'Erzeroum, composé
de trois cent familles arméniennes, dont cent cinquante possédaient
"chacune au moins quelques milliers de Livres (= \$ plus de 35.000),
"arriva sain et sauf à Malatia, le Mutessarif Réchid Bey ~~et ses officiers~~
"~~et les Kurdes Bédrî~~ leur donna comme chef du convoi, Mehmed Bey,
Kaimakan de Husni-Mansour, et le fils du tyran Kurde Bédri.

"~~Le~~ Ceux-ci en cours de route, pillèrent et firent piller le con-
"voi de son argent et de ses biens, et dans des proportions telles
"que le juge pénal a dû intervenir, se rendant sur les lieux du crime,
"sauvant de la sorte une partie des biens,* qu'il remit à la Commission
des Biens Abandonnés.

* Encore une fois le Juge Pénal ne s'est pas occupé des centaines
de meurtres, mais il a pris la part du gouvernement et du parti.

"Réchid Bey se ren dit dernièrement à Husni-Mansour où il
"reçut comm part devant lui revenir de l'argent et des biens enlevés
"au convoi d'Eszeroum, un montant de deux cent Livres (= \$ 7.000),
"des mains du Kaimakam, mais celui-ci apprenant au moment même que
"Réchid Bey était destitué, il lui réclama la somme qu'il lui avait
"versée et l'affaire se termina à l'amiable.

"Au cours des ventes aux enchères des Biens Abandonnés à Mala-
"tia, bien qu'il fût interdit, par ordre ministériel, aux fonctionnaires
de participer à ces ventes, Réchid Bey s'y présenta sous un nom d'em-
prunt et acheta beaucoup d'articles à crédit.

"Bien que plus tard il ait pu régler ses dettes, il n'empêche
que sa conduite encouragea les autres fonctionnaires à participer aux
"enchères par fourberie et à s'assurer des profits illicites.

"Quelques jours après la déportation des Arméniens de Malatia,
"quand on lui annonça que les scellés apposés sur les portes des maga-
sins (des Arméniens) avaient été enlevés, et que c'était un certain
nommé Véli le Fou, qui l'avait fait, il n'a pas bougé, n'a pris aucune
mesure pour savoir par qui et comment avaient été enlevés les scellés.

"Hamdi Efendi, Commandant de la gendarmerie et Abdoullah Efendi,
"Commandant de la police, avaient reçu à titre de pot de vin trois cent
Livres (= \$ 10.500) de Garabed Hampartzoumian, notable de Malatia,
"avec promesse de l'exempter de la déportation. Mais plus tard cette
"homme fut déporté, et on ne sait comment.

"On a enlevé ouvertement aux convois plusieurs milliers de livres, mais on n'a remis au Trésor de l'état que 62.000 piastres (= \$21.700) en viron, et on n'a pas tenu un registre pour y inscrire le nom de la personne à qui on prenait l'argent ou les bijoux, ni en quelle quantité.

"Tout prouve que ces gens-là n'ont cherché que leur propre intérêt et qu'ils ont lésé les droits du peuple et du Trésor.

"Il est vrai que le dit Mutessarif a été destitué peu de temps après, comme le prouvent tous les documents, les preuves et les renseignements, que nous avons pu nous procurer, mais la situation de la province est devenue tellement anormale et l'ordre a été tellement troublé que le nouveau Mutessarif mettra du temps et aura beaucoup à se fatiguer pour ramener les affaires à l'ordre normal.

"Par conséquent et puisque les complices sont sur le point d'être traduits devant la Cour Martiale, je vous demande de m'autoriser également/ à traduire/devant la Cour Martiale Réchid-Bey "ex-gouverneur de Malatia et Mehmed Bey Kaimakam de Husni-Mansour." *

* Réchid-Bey, N° 42, a fait exécuter des milliers d'arméniens et a ~~est~~ usuré \$ 175.000, et le Ministère de l'Intérieur n'a pas autorisé le Président de la Commission à le traduire devant la Cour Martiale.

Mehmed Efendi N° 75, a exterminé des milliers d'Arméniens et a usuré/\$/ 350.000 et n'a pas été traduit devant la Cour Martiale.

Abdallah Efendi, N° 52, a tué dans la Cour du gouvernement 1.200 Arméniens, et il a étranglé L'évêque arménien catholique, et n'a pas été traduit devant la Cour Martiale.

Hamdi Efendi N° 77, a présidé à In-Déré la tuerie de 210 Arméniens à la hache et exterminé des milliers d'Arméniens, et n'a pas été traduit devant la Cour Martiale.